

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR
(UCAD)



INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L'EDUCATION
POPULAIRE ET DU SPORT
(INSEPS)

MONOGRAPHIE
de fin de formation
d'INSPECTEUR DE L'EDUCATION POPULAIRE
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

THEME
Championnats sportifs au BENIN:
analyse et perspectives.

Présentée et soutenue par :



M. AMADOU Madjidou

Sous la supervision :

M. Moustapha TAMBA

Professeur de Sociologie
UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

7^{ème} Promotion

1996 - 1998

DEDICACE

- A mon père AMADOU Mamoudou pour son attachement et ses efforts soutenus pour ma réussite, j'exprime ma profonde gratitude et ma reconnaissance. Paix, Prospérité et Longévité.

- A ma feu mère Maïmouna SOULEMANA

Toi qui as toujours souhaité me voir réussir ; j'étais à quelques instants de te réaliser ce souhait grâce à tes prières quand Dieu le Tout-Puissant, le Miséricordieux t'a rappelé auprès de lui, œuvre que ma foi me permet d'accepter.

En cette circonstance, accepte que le Livre Saint m'inspire pour que je te dise toujours:

- Allah est unique

Allah le seul à être imploré pour ce que nous désirons

Il n'a jamais engendré, n'a pas été engendré non plus

Et nul n'est égal à lui.

Sourate 112 Versets 1 à 4

- Quant à ceux qui croient et accomplissent les bonnes oeuvres, ce sont les meilleurs de toute la création.

Leur récompense auprès d'Allah sera les Jardins de séjour, sous lesquels coulent les ruisseaux pour y demeurer éternellement. Allah les agrée et ils l'agrément. Telle sera la récompense de celui qui craint son seigneur.

Sourate 98 Versets 7 et 8

Maman, fais partie de ceux-là éternellement, je prie pour toi et repose en paix.

- A mon épouse Laetitia, Adjikè Esther OCHOUMARE. pour ta franche compréhension, ta constante sollicitude et ton courage indéfectible dans les épreuves de notre vie conjugale et pour les peines éprouvées pendant mes longues absences ; toute ma reconnaissance et je te redis tout mon amour.

- A mon enfant Ilyace AMADOU. Que ceci puisse guider tes pas et pour te souhaiter beaucoup de courage de la persévérance et de réussite.

REMERCIEMENTS

- A Monsieur Moustapha TAMBA. pour avoir accepté, ^{de} nous prodiguer de sages conseils qui nous ont permis de réaliser ce travail.

- A mes frères et soeurs, pour avoir su suppléer au manque causé par mon absence.

- A mes oncles, tantes, cousins et cousines pour leur support moral en faveur de ma famille et de ma réussite.

- A mon frère et ami Moumouni ALIDOU, pour la précieuse orientation que tu as bien voulu m'offrir, tu mérites ma reconnaissance.

- A la Mission Française de Coopération, au CIES et à tout leur personnel dont M. Yves Martin et Mme DESCHAMPS à Cotonou et Mme Michèle RAFFRAY à Dakar pour s'être mis à notre service dans la résolution des divers problèmes matériels, sociaux et moraux qui se posaient à nous. Votre apport a été incommensurable et incontournable.

- A Messieurs les Conseillers Techniques, les Directeurs Centraux, les Directeurs Techniques, les Directeurs Départementaux et tout le Personnel du Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs du Bénin pour leur disponibilité et leurs services désintéressés lors de notre stage pratique.

- A tous les formateurs de la 7^e Promotion des Inspecteurs et tout le personnel de l'administration de l'INSEPS de Dakar pour leur sérieux dans le travail.

- A tous mes anciens collègues de l'INJEPS de Porto-Novo et mes aînés Inspecteurs de l'Education Populaire, de la Jeunesse et des Sports pour la sympathie manifeste et surtout à LAWANI Mouhamed Mansourou, qui a su garder le cap de notre amitié.

- A mes collègues de la 7^e Promotion et particulièrement LOUGBEGNON Alowanou ; OLODO M. Samson, do REGO N. Fataou avec qui nous avons su ensemble vaincre les vicissitudes qui ont jalonné notre séjour à Dakar.

- A Tous ceux qui s'intéressent aux activités d'Education Populaire de Jeunesse et des Sports, courage et persévérance !

- Enfin, à tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à la réussite de notre formation nous disons du fond du cœur, un grand MERCI.

SOMMAIRE

Avant-propos	1
Introduction	2
Problématique	5
Méthodologie	8
Première Partie : Cadre général d'étude.....	10
<u>TITRE I</u> : Aperçu sur la République du Bénin.....	11
<i>Chapitre 1</i> :Géographie physique.....	11
1.1.1.- Situation et Superficie	11
1.1.2.- Relief.....	11
1.1.3.- Climat.....	12
1.1.4.- Hydrographie.....	12
1.1.5.- Végétation.....	12
<i>Chapitre 2</i> : Données Sociales.....	13
1.2.1.- Au plan démographique.....	13
1.2.2.- Au plan économique.....	14
<u>TITRE II</u> : Le Ministère de la Jeunesse des Sports et des Loisirs.....	17
<i>Chapitre 1</i> : Présentation, Mission et Attributions.....	17
2.1.1.- Le Cabinet	17
2.1.2.- Les Directions Centrales.....	18
2.1.3.- Les Directions Techniques.....	18
2.1.4.- Les organismes sous tutelle.....	20
2.1.5.- Organigramme du MJSL	21
Deuxième Partie :Textes - Structures et Diagnostic du Sport au Bénin.....	21
<u>TITRE I</u> : Des textes.....	22
<i>Chapitre 1</i> : La Charte Nationale des Sports.....	22
1.1.1.- Genèse	22
1.1.2.- Préambule.....	22
1.1.3.- Les Articles 2 et 3.....	23

<i>Chapitre 2</i> : Les Etats Généraux	24
<u>TITRE II</u> : Structures d'animation	25
<i>Chapitre 1</i> : Le mouvement Sportif au Bénin	25
2.1.1.- Le Sport Civil	25
2.1.2.- Le Sport Militaire	26
2.1.3.- Le Sport Féminin	27
<i>Chapitre 2</i> : Les Structures d'Animation	27
2.2.1.- L'Association Sportive	27
2.2.2.- La Ligue sportive	28
2.2.3.- La Fédération	28
2.2.4.-Le Comité National Olympique et Sportif Béninois (CNOSB)	28
2.2.5.- Organigramme du système sportif Béninois	29
<i>Chapitre 3</i> : Les Moyens Logistiques	29
2.3.1.- Ressources Humaines	30
2.3.2.- Ressources Financières	31
2.3.3.- Infrastructures et Equipements	32
<u>TITRE III</u> : Diagnostic du Sport Béninois	34
<i>Chapitre 1</i> : Les Clubs Sportifs Béninois	34
<i>Chapitre 2</i> :Système d'Organisation des championnats	35
3.2.1.- Championnat Linéaire	35
3.2.2.- Championnat zonal ou groupé	36
<i>Chapitre 3</i> :Analyse de quelques résultats sportifs béninois de 1990 à 1996	37
3.3.1.- Le Football	38
3.3.2.- Les Autres Sports Collectifs	39
3.3.3.- Les Sports Individuels	39
Conclusion partielle	41

Troisième Partie : Enquête - Evaluation du sport des six (6)	
Premières années après les Etats Généraux	43
<i>Chapitre 1 : Les caractéristiques de l'échantillon de la Population</i>	
consultée	44
Comment lire les tableaux de résultats	44
<i>Chapitre 2 : Interprétation Critique des résultats de l'enquête.....</i>	45
<i>Conclusion partielle</i>	63
Quatrième Partie : Suggestions et perspectives de	
Redynamisation de la pratique sportive	65
<u>TITRE I : Suggestions</u>	66
<i>Chapitre 1 : Sur le championnat.....</i>	66
4.1.1.- Nouvelle formule de championnat.....	66
4.1.2.- Phase départementale.....	67
4.1.3.- Phase nationale	68
4.1.4.- A titre transitoire (UNE SUPER LIGUE)	70
4.1.5.- Comment organiser les compétitions dans ce championnat.....	71
<i>Chapitre 2 : Autres Suggestions</i>	73
4.2.1.- De la vie des Associations Sportives Locales	73
4.2.2.- De la Rationalisation des choix	73
4.2.3.- Des sources de Financement.....	75
4.2.4.- De la déontologie des Fédérations	76
4.2.5.- De la politique de formation des cadres	78
a) Cadres techniques	78
b) Les arbitres.....	78
Conclusion Générale.....	80
Bibliographie.....	82
Annexes.....	83

AVANT-PROPOS

Notre ambition aurait été de procéder à une réflexion sur une autre approche d'organisation des championnats au sein du mouvement sportif béninois.

Nous avons entrepris ce travail en notre qualité de professionnel du sport et de témoin ayant foulé les couloirs du département chargé de l'animation, de la promotion et du développement des activités de Jeunesse, des Sports et des Loisirs plusieurs années durant. Mieux encore nous avons été témoin de la marginalisation de bon nombre de formations sportives par le système de championnat mis en place à l'échelle nationale, toute chose qui compromet la formation d'une élite de qualité, la détection des talents, la réalisation des prestations honorables et de qualité et l'adhésion massive des concitoyens.

Ce sont là les raisons qui nous permettent d'aborder avec un certain esprit d'analyse le sujet de la présente monographie.

*Nous pensions avoir accès le plus aisément possible à une documentation fournie pour de meilleures appréciations mais ce ne fut pas chose facile. Ceci nous oblige à *rédigé* dans un cadre limitatif.*

Aussi le lecteur voudra - t - il bien nous excuser cette insuffisance et toutes les imperfections que pourrait comporter ce travail.

Notre seul voeu serait que cette investigation et les suggestions qui en découleront puissent servir de repère pour une prise de conscience nationale du problème posé et aussi inspirer d'autres voies pour une réflexion plus élaborée débouchant sur une compréhension et une maîtrise meilleures de cette autre approche en vue du développement du mouvement sportif et le sortir enfin de sa léthargie à travers des compétitions à la base.

M. AMADOU

INTRODUCTION

La question que tous les Béninois qui s'intéressent au sport se posent est de savoir si réellement les sports de compétitions pratiqués dans le pays (collectifs ou individuels) posent des problèmes ?

Ainsi donc, au Bénin quand dans un groupe d'amis on en vient à parler du sport, du mouvement sportif extra - scolaire ou des compétitions (championnats nationaux ou compétitions internationales) les remarques les plus désabusées et les plus amères jaillissent.

Les spectateurs et les pratiquants sont - ils résignés à sa stagnation et à ses échecs malgré les efforts que déploient les responsables à tous les niveaux ?

On se demande également si le domaine de l'activité sportive est condamné à demeurer celui de la médiocrité, de la frustration et de l'amertume malgré les textes réglementaires ?

La réponse objective à ces interrogations passe par une démarche d'enquête et d'analyse, seule capable d'éviter des jugements expressionnistes, hâtifs, hasardeux et expéditifs.

C'est pourquoi nous avons essayé d'investir, le milieu du mouvement sportif extra - scolaire pour savoir s'il y a en fait une crise dans ce mouvement, s'il subsiste des incompréhensions dans l'interprétation des textes ou c'est une insuffisance dans le mode d'organisation.

Si toutes ces constatations s'avèrent positives, il nous reviendra d'en déterminer la nature, de la localiser, et enfin de réfléchir et de proposer une solution propre à redonner vie à tout le système en général et à l'organisation des championnats en particulier. Ceci nous permettra de sortir le sport béninois de sa léthargie.

De plus, si toutes les parties prenantes dans l'organisation du sport béninois à savoir les pouvoirs publics (Ministère des Sports) d'une part et les organes intermédiaires (collaborateurs extérieurs) d'autre part, semblent s'accorder pour reconnaître qu'il y a un malaise, il demeure néanmoins un point sur lequel l'accord est loin d'être unanime : c'est celui des raisons sous - jacentes de ce phénomène.

La série des lettres circulaires, des rappels à l'observation des textes, la prise en compte des aspirations des populations, le manque de choix réels à opérer, la remise en cause de plusieurs politiques et stratégies de développement, la mauvaise organisation des championnats nationaux suffisent pour prouver notre assertion.

Lorsqu'enfin l'enquête creuse l'analyse, l'on s'aperçoit que le malaise est visible, il est profond et il faut y remédier.

En fait, notre étude se justifie par le souci de clarifier cette situation qui paralyse toutes les tentatives pouvant s'inscrire dans l'optique d'un développement de sport de performance en montrant la nécessité d'une autre approche organisationnelle à la base en vue d'asseoir une véritable politique sportive qui impliquerait tout le monde par la décentralisation des championnats.

Notre intention ainsi définie, nous étudierons maintenant la démarche que nous allons adopter tout au long de ce travail.

Dans une première partie, nous présenterons le cadre général de notre étude (le Bénin et le Ministère chargé des Sports, sa mission et ses attributions).

Dans une deuxième partie nous examinerons les textes en vigueur, l'expression et les recommandations des états généraux sur le sport, les structures d'animation et leur fonctionnement et enfin procéder à un bilan partiel des résultats sportifs acquis de 1990 à 1996.

Dans la troisième partie, nous procéderons à une enquête - évaluation du mouvement sportif et son organisation, laquelle nous permettra de juger de la pertinence et de l'efficacité ou non de la politique sportive mise en œuvre six ans après les états généraux surtout en matière d'organisation des championnats.

Enfin, nous consacrerons la quatrième et dernière partie de notre travail à une phase prospective dans laquelle nous nous permettrons d'indiquer à travers notre réflexion cette autre approche de l'organisation du championnat à la base, susceptible à notre avis de redonner vie et confiance au sport béninois ainsi qu'à ses acteurs à tous les niveaux et le rendre plus compétitif et plus performant par une meilleure détection des

talents et une constitution de l'élite tant au niveau des hommes que des femmes dans tous les sports et dans toutes les catégories.

PROBLEMATIQUE

Le développement du sport de performance, conséquence du développement du capital industriel et financier qui domine le monde actuel a placé les dirigeants sportifs de nos pays dans une illusion sans précédent et ne leur permet pas de se tourner parfois vers nos propres réalités.

Si le développement du sport peut être analysé au Bénin, cette analyse ne peut se réaliser qu'à travers ses dimensions politiques (mise en place par l'Etat des dispositions statutaires, systèmes d'organisation) économiques (financement, budget, infrastructures, équipements) sociales (formation de cadres, emplois créés et loisirs). Quant aux résultats sportifs, ils ont toujours été mitigés et n'ont guère comblé les attentes des populations malgré tous les efforts.

Cette forme d'analyse considérée comme globale, permet - elle de combler les attentes des uns et des autres si l'entreprise de développement par le haut s'oppose ou hypothèque celle de l'intégration socio - culturelle par une rupture de l'ordre local et rejette toute tentative et initiative d'organisation et de développement à la base ?

Essayer à l'aide des compétitions sportives à la base ne contribuera - t - elle pas au développement du mouvement associatif, à une pratique plus intensive et à une meilleure détection des valeurs pour constituer l'élite performante dont rêvent tous les béninois, minorer les charges liées au déplacement des clubs et créer des espaces et des temps de loisir permanents pour tous et quelque soit le milieu ?

Au Bénin, si la politique sportive est bien menée, les activités sportives peuvent être utilisées dans le cadre de la mobilisation des populations locales pourvu qu'elles se sentent associées et que désormais, elles ne considèrent plus le club ou l'association sportive comme une affaire des administrations ou des privilégiés.

Ainsi, pour mieux intéresser les populations autour des questions sportives, requérir leur adhésion beaucoup plus manifeste, il faut leur amener la compétition sportive à la base, qu'elles la vivent et qu'elles participent par une formule de championnat décentralisé.

Actuellement au Bénin, quoi que l'on pense ou dise, ce sont les aspects d'organisation des championnats au sommet (équipes séniors) qui intéressent les instances dirigeantes des fédérations qui, de ce point de vue, collaborent peu avec les ligues départementales qui elles aussi manquent d'initiative parfois.

La conséquence de toutes ces pratiques est que très peu de fédérations sportives n'enregistrent pas un nombre important de clubs ; si elles organisent des championnats, ces derniers sont soit linéaires à l'échelle nationale ou groupés selon le cas ; tout système qui revient très coûteux pour les clubs démunis et ne permet pas d'opérer une sélection conséquente pour les équipes nationales.

Si la sélection n'est pas bien faite, il va s'en dire que la participation du pays aux compétitions sportives au plan sous - régional ou continental ne peut être que des plus médiocres comme ce fut le cas depuis lors pour plusieurs équipes et pourtant ce ne sont pas des valeurs qui manquent à l'échelle du pays.

Cette situation très peu satisfaisante et honorable ne peut que susciter une autre forme de pensée et d'action en vue d'essayer l'expérience d'une autre approche d'organisation.

L'analyse de cette situation pourrait répondre partiellement à un vœu de la population béninoise exprimé dans les nombreuses réponses du questionnaire que nous lui avons soumis qui réclame désormais l'amélioration de la qualité des prestations de nos formations nationales, toute chose qui passerait à notre avis par une autre forme d'organisation du championnat.

Cette localisation du championnat trouve également son fondement dans les données suivantes :

Selon les statistiques du recensement de la population béninoise de 1992, 62 % de cette population ont moins de 25 ans et 1 300 000 jeunes ont entre 15 et 25 ans. Cette tranche d'âge est celle de la performance sportive.

En ce moment, en se référant au nombre de clubs formalisés, les treize(13) fédérations encadrent 1 % de la tranche d'âge citée ci - dessus.

Si l'Education Nationale avait la même politique, 99 % de ce groupe d'âge serait analphabète et si l'analphabétisme constitue un frein pour le développement, la formule du championnat local et de proximité qui puisse prendre en compte la majorité des pratiquants ne peut qu'être suggérée et expérimentée.

METHODOLOGIE

Notre démarche pour solutionner cette problématique a consisté tout d'abord à aller à la recherche des informations qualitatives relatives au sujet en l'occurrence auprès des instances étatiques du sport béninois. On peut citer entre autre le ministère et ses directions décentralisées ; les partenaires d'appui aux actions du ministère à savoir le Comité National Olympique et Sportif Béninois (C.N.O.S.B), les structures d'animation (fédérations, ligues) et enfin les populations.

L'analyse des textes réglementaires dont nous avons disposé nous a permis de comprendre le fonctionnement du mouvement sportif béninois et tout ce dont il dispose à savoir les facteurs humains, financiers, infrastructurels pour mener la mission à lui assignée.

Après cet état des lieux dans lequel s'inscrit notre thème, la deuxième étape aura été la constitution d'un échantillon d'enquête à qui nous avons soumis un questionnaire qui, bien que comportant des questions variées nous aura permis de justifier l'analyse des résultats sportifs préalablement menée pour infirmer ou confirmer la problématique.

Les résultats issus du dépouillement du questionnaire de l'enquête seront sujet à commentaire suite aux données recueillies dans le but de procéder à l'élaboration d'une plate-forme de suggestions et de propositions dans le sens de l'amélioration du système d'organisation des championnats sportifs au Bénin.

Le but essentiel de cette démarche aura été de mesurer à travers cette enquête les résultats du sport béninois dans la période considérée, faire un bilan, vérifier nos observations, justifier si possible les succès ou les échecs de cette façon d'organiser les championnats.

Par cette enquête, les questionnés ont librement exprimé leur point de vue sur la manière du fonctionnement et de l'organisation du mouvement sportif en général au Bénin et celui du déroulement des championnats en particulier.

Cette enquête, pour être représentative a dû prendre en compte dans la composition de l'échantillon tous les six départements que compte le pays.

Toutes ces informations recueillies constituent pour nous les outils privilégiés pour entreprendre les analyses subséquentes car elles dégagent des tendances clairement définies par les statistiques consignées dans les tableaux.

La troisième étape de la démarche aura été l'utilisation des informations primordiales et prioritaires relatives à la question centrale posée c'est - à - dire celle liée à la nouvelle forme d'organisation des championnats sportifs au Bénin.

Au regard des moyens disponibles, des objectifs que poursuivent le Ministère et les partenaires, des aspirations des populations, nous procéderons enfin au développement des propositions dans le sens de tendre vers une amélioration du système d'organisation des championnats en vue de sortir le sport béninois de la médiocrité qui l'a toujours caractérisé.

Première PARTIE

CADRE GENERAL D'ETUDE

TITRE I : APERCU SUR LA REPUBLIQUE DU BENIN

La réflexion que nous voulons mener sur l'organisation des championnats dans le mouvement sportif au Bénin nous oblige à présenter même sommairement le pays dans quelques unes de ses réalités. Comme le dit Georges BERTHIER dans " Sport Pour Tous ", O.F.A.J, 1974 : << lorsque le sport se veut pour tous, il est étroitement lié à la géographie, à l'économie et à la culture >> .

Chapitre 1 : GEOGRAPHIE PHYSIQUE

1.1.1.- Situation et Superficie

La République du Bénin est un Etat du golfe de Guinée limité au Nord par le Niger, au Nord - Ouest par le Burkina Faso, à l'Est par le Nigéria, à l'Ouest par le Togo et au Sud par l'Océan Atlantique sur une côte de 125 Km.

Le Bénin couvre une superficie de 112 680 Km².

1.1.2.- Relief

Le Bénin se présente comme une étroite bande de terre. 700 Km de longueur et 125 Km dans sa partie la moins large.

Il comporte cinq zones naturelles qui, en remontant du Sud au Nord sont :

- une zone côtière sablonneuse ;
- une zone de terre de barre ;
- une zone de sol silico - argileux ;
- une zone en hauteur : le massif de l'Atacora (800 m d'altitude)
- une zone des plaines du fleuve Niger.

1.1.3.- Climat

Le Bénin est soumis à deux types de climats

- au Sud, un climat équatorial chaud et humide avec deux saisons de pluie qu'intercalent deux saisons sèches.
- au Nord règne un climat tropical de type soudanien sec avec une saison des pluies et une saison sèche.

1.1.4.- Hydrographie

Le réseau hydrographique bien que très développé reste cependant irrégulier selon les saisons. Ainsi, le Bénin est traversé par plusieurs cours d'eau qui se répartissent entre le bassin du Niger et le bassin côtier.

Les importants cours d'eau sont les suivants :

- pour le bassin côtier : l'Ouémé, le Mono, Le Zou, le Couffo
- pour le bassin du Niger : l'Alibori, le Mékrou, la Pendjari.

La présence des fleuves et des plages aurait pu faire présager de nombreuses activités de sports nautiques. En réalité, il n'en est rien si ce n'est maintenant que quelques compétitions s'organisent à l'intention des piroguiers sur le lac Nokoué.

1.1.5.- Végétation

Les terres sont fertiles dans la zone des lagunes

Les savanes arborées occupent la partie centrale et les savanes herbeuses couvrent le Nord - Est et l'agriculture est favorisée au Nord - Ouest sur le plateau de l'Atacora par le régime des pluies.

Chapitre 2 : LES DONNEES SOCIALES

1.2.1.- Au plan Démographique

Au recensement général de la population et de l'habitat de 1992, la population du Bénin était de 4 915 555 habitants et sera estimée à 6 390 000 habitants en l'an 2000 avec un taux de croissance de 3,82 % par an¹.

Cette population se remarque par les caractéristiques démographiques suivantes :

- 0 à 14 ans : 48,6 %
- 15 à 59 ans : 45,4 %
- 60 ans et plus : 6 %

La population du Bénin est inégalement répartie sur le territoire national comme l'indique le tableau n° 1.

¹ : Source : PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES au BENIN · Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique INSAE Juillet 1994.

Tableau n° 1 : Population au Bénin selon les Départements et quelques grandes villes

DEPARTEMENT	EFFECTIF (HABITANTS)	HOMMES	FEMMES	DENSITE H / Km ²	POPULATION DE QUELQUES GRANDES VILLES	
ATACORA	649 308	321 673	327 635	21	NATITINGOU	57.153 h
					DJOUGOU	134.099 h
ATLANTIQUE	1 066 373	520 652	545 721	322	COTONOU	536 827 h
					OUIDAH	64 433 h
BORGOU	827 925	416 831	411 094	16	PARAKOU	105 577 h
					KANDI	73 138 h
MONO	676 377	322 104	354 273	169	LOKOSSA	54 260 h
OUEME	876 574	420 277	456 297	193	PORTO-NOVO	179 138 h
ZOU	818 998	388 799	430 199	43	ABOMEY	66 595 h
					BOHICON	81 890 h
ENSEMBLE BENIN	4 915 555	2 390 336	2 525 219	43		

Source : Recensement général de la Population et de l'Habitat (RGPH) INSAE 1992.

1.2.2.- Au plan économique

L'économie béninoise se caractérise depuis 1992 par la relance de la production agricole et animale en vue de garantir l'autosuffisance alimentaire. Malgré que cette agriculture soit encore sous - développée, elle est la première activité du pays (80% de la population active, 40 % du PNB).

Le Bénin qui s'est reconverti en 1993 à l'économie du marché, est confronté à la fois à la crise économique structurelle qui frappe l'ensemble du continent, aux effets de la dévaluation du franc CFA et à la contre bande menée à grande échelle à travers ses frontières.

Chapitre 3 : ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Le territoire de la République du Bénin est divisé en six (6) Départements que sont :

- au sud : l'OUEME, l'ATLANTIQUE, le MONO
- au centre : Le ZOU
- au nord : l'ATACORA, le BORGOU

Les départements sont subdivisés en sous-préfectures ou circonscriptions urbaines (77), lesquelles sont constituées par des Communes (528) et enfin ces dernières sont composées par des quartiers de villes ou villages (3497).

Conclusion partielle :

Ce rapide survol du cadre dans lequel s'inscrit cette nouvelle approche d'organisation de championnat que nous nous proposons de suggérer, nous oblige bien sûr à tenir grand compte de ces réalités socio - économiques et administratives pour être plus près des attentes des populations.

TITRE II : LE MINISTERE DE LA JEUNESSE DES SPORTS ET DES LOISIRS (MJSL)

Chapitre 1 : PRESENTATION, MISSION ET ATTRIBUTIONS

Parti sous le vocable du Ministère de la Culture de la Jeunesse et des Sports (M.C.J.S) en 1990, il est devenu Ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) en 1991 et actuellement Ministère de la Jeunesse des Sports et des Loisirs (MJSL) depuis 1996 par Décret N° 97 - 47 du 14 Février 1997.

L'organigramme instauré par le même Décret sus-cité met en évidence la présence, à part les instances politiques (Cabinet Ministériel) deux catégories de directions. Il s'agit des directions centrales et des directions techniques.

2.1.1.- Le Cabinet

a) La Direction du Cabinet (DC)

Elle est placée sous l'autorité du Ministre et a pour mission de coordonner les activités de tous les autres services du Cabinet. Son directeur assiste le Ministre dans l'administration et la gestion du ministère.

b) La Direction de l'Inspection et de la Vérification Interne (DIVI)

Elle a pour attribution de vérifier et de contrôler par des inspections régulières la bonne exécution des missions assignées aux différents services du ministère en conformité avec les textes en vigueur.

c) Le Secrétariat Général (SG)

Il est l'organe régulateur des activités des services centraux et techniques du ministère. A ce titre, il exécute les instructions du Ministre, synthétise, centralise et ventile le courrier, rédige ou fait rédiger tous les documents relatifs au bon fonctionnement du ministère.

2.1.2.- Les Directions Centrales

a) La Direction de l'Administration (DA)

Elle est chargée de la gestion administrative et des carrières de tout le personnel du ministère ainsi que de la gestion du budget et de la formation continue des agents.

b) La Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP)

Sur la base des objectifs fixés par les instances politiques du pays, elle étudie la programmation de l'action concrète de toutes les directions centrales, techniques et des organismes relevant du ministère.

2.1.3.- Les Directions Techniques

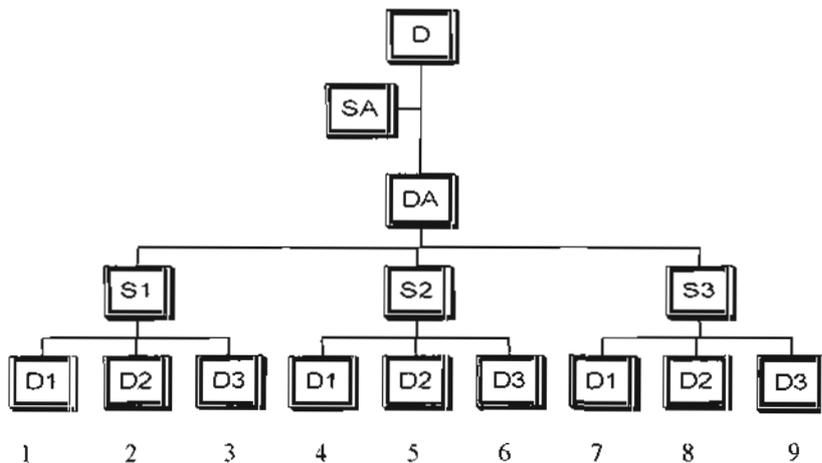
a) La Direction Nationale des Sports (DNS)

En collaboration avec les autres directions techniques du ministère, d'autres départements ministériels et les fédérations sportives, elle est chargée de concevoir, d'élaborer et d'animer la politique nationale des sports.

Elle organise en liaison avec les fédérations les rencontres sportives nationales (championnats) et internationales.

Enfin, elle a pour mission de susciter, de faciliter et de promouvoir la création et le développement de l'industrie sportive.

ORGANIGRAMME DE LA DNS¹



¹ Source : Arrêté N° 005/MJS/CAB/SA du 4 février 1992

LEGENDE

- D** : Directeur
- DA** : Directeur Adjoint
- SA** : Secrétaire Administratif
- S1** : Service Formation, Infrastructure et suivi des Associations
- S2** : Service de la Promotion et du Développement des Sports des Jeunes et des Femmes
- S3** : Service Sport d'Elite
- 1** : Division des Associations et de la Réglementation
- 2** : Division de la Formation et de la Documentation
- 3** : Division des Equipements et Infrastructures
- 4** : Division Sport des Jeunes et des Femmes
- 5** : Division du Sport Scolaire, Universitaire, Militaire et corporatif
- 6** : Division Sport pour Tous et des activités Physiques traditionnelles
- 7** : Division des Equipes nationales et des sports de haut niveau
- 8** : Division des Compétitions Nationales et Internationales
- 9** : Division des Directions Techniques Nationales et de la Médecine Sportive

b) La Direction Nationale des Loisirs (DNL)

Elle élabore et met en œuvre la politique des loisirs au niveau national, initie et développe les activités de détente et d'occupation saine du temps libre.

c) La Direction de la Promotion des Jeunes et de l'Entreprenariat (DPJE)

Elle est chargée dans les domaines de la vie sociale, économique, politique et culturelle et en collaboration avec les autres directions techniques, le secteur privé, la société civile, les organisations non gouvernementales (ONG) de contribuer à l'élaboration du plan quinquennal de la Jeunesse, de développer un programme dynamique de formation, d'éducation et de communication, de former les jeunes à l'esprit d'entreprise.

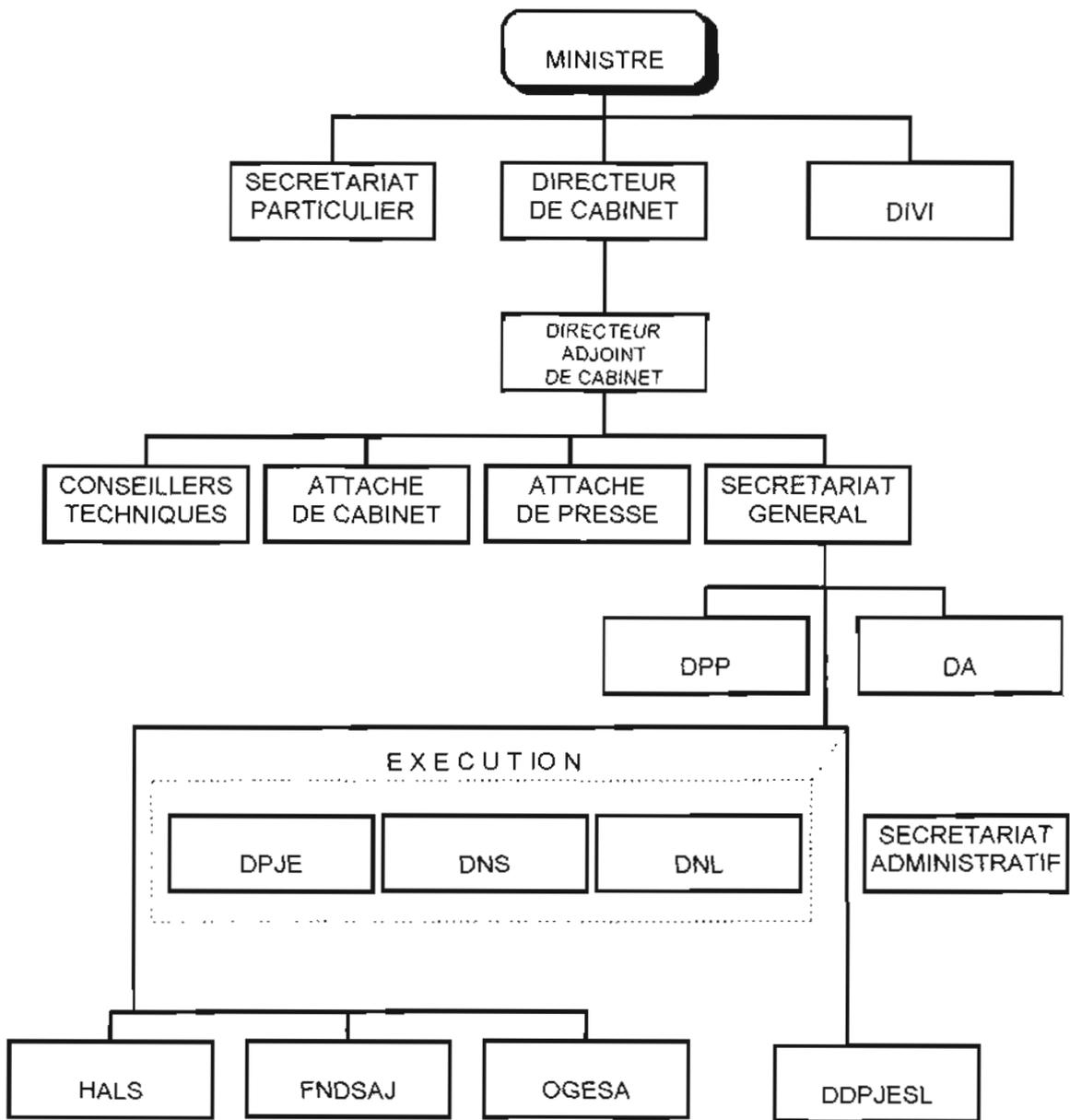
d) Les Directions Départementales de la Promotion des Jeunes de l'Entreprenariat, des Sports et des Loisirs (DDPJESL)

Elles sont le prolongement des services centraux au niveau départemental. Elles ont en outre pour mission d'animer toutes les structures pouvant leur permettre d'atteindre les objectifs assignés au ministère.

2.1.4.- Des Organismes, Entreprises Publiques et Semi - publiques sous tutelle.

- l'Office de Gestion du Stade de l'Amitié (OGESA)
- le Hall des Arts, Loisirs et Sports (HALS)
- le Fonds National pour le Développement du Sport et des Activités de Jeunesse (FNDSAJ)

2.1.5.- Organigramme du Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs²



- DIVI** : Direction de l'Inspection et de la Vérification Interne
DPP : Direction de la Programmation et de la Prospection
DPJE : Direction de la Promotion des Jeunes et de l'Entrepreneuriat
DNS : Direction Nationale des Sports
DNL : Direction Nationale des Loisirs
HALS : Hall des Arts Loisirs et Sports
FNDSAJ : Fonds National pour le Développement du Sport et des Activités de Jeunesse
OGESA : Office de Gestion du Stade de l'Amitié
DDPJESL : Direction Départementale de la Promotion des Jeunes, de l'Entrepreneuriat des Sports et des Loisirs

² Source : Décret n° 97-47 du 14 février 1997 portant attribution, organisation et fonctionnement du MJSL



Deuxième PARTIE

TEXTES, STRUCTURES D'ANIMATION ET DIAGNOSTIC DU SPORT AU BENIN

Chapitre 1 : LA CHARTE NATIONALE DES SPORTS

1.1.1.- La genèse

La volonté des autorités politico-administratives de réorganiser progressivement dans la vie publique les secteurs et services clés s'est traduite, d'une part, par la naissance d'une nouvelle charte nationale des sports instituée par la loi N° 91 - 008 du 25 Février 1991 cadre privilégié de l'émergence et du développement du sport au plan national, et d'autre part, par la création d'un Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs (MJSL).

Evidemment, cette charte est le document fondamental de l'acte juridique qui inspire et dicte la politique sportive définie par l'Etat Béninois. Dans cette logique, il apparaît que l'esprit de la charte dans ses principes est axé sur la pratique sportive libérale comme on peut le lire au préambule.

1.1.2.- Préambule et Articles (2 et 3)

Au paragraphe 2 on peut retenir : << Dans le contexte démocratique actuel, un mode de relation contractuel doit exister entre l'Etat, le mouvement sportif et les autres partenaires du monde sportif. Cette conception vise à préserver le domaine des activités physiques et sportives du double risque de l'étatisation d'une part et du mercantilisme d'autre part et à faciliter ainsi la libre adhésion de tout pratiquant >>.

Au paragraphe 4 on lit : << Ainsi, l'organisation de la pratique des sports et des compétitions qui en découlent, sera du ressort des fédérations dans lesquelles se trouvent regroupées les associations sportives suivant une réglementation devenue universelle >>.

Le dernier paragraphe du préambule dit : << Aussi, est - il légitime d'associer les collectivités locales et territoriales à l'action de l'Etat, pour promouvoir et développer les activités sportives au sein des associations >>.

1.1.3.- Des Articles

a) De l'article 2

Cet article trace clairement la vision de l'Etat sur la question du sport et stipule en substance : << *L'Etat encourage la pratique des activités physiques et sportives modernes et traditionnelles dans tous les secteurs de l'activité nationale et associe à cette tâche toute personne physique et morale* >>.

b) De l'article 3

<< *L'Etat veille avec la contribution des collectivités locales et territoriales, à la mise en œuvre d'une politique planifiée d'infrastructures, d'équipements sportifs, de formation de cadres et d'organisation des services chargés de promouvoir la pratique des activités physiques et sportives* >>.

Ces articles cités appellent tout de même des observations au niveau de la perception de l'ordre des priorités. Il convient de mentionner que dans la pratique de ces dernières années, les sports d'élite ont constitué l'innovation de la nouvelle orientation sportive et malheureusement sans résultats encourageants.

La seconde remarque se situe au niveau de la compréhension ou de l'interprétation de l'article 3 qui fait que sur le terrain, personne ne se sent concernée par les problèmes des activités, tellement les fédérations se sont arrogées les pouvoirs dont elles ne peuvent plus assurer le suivi.

L'enseignement à tirer de ces constats est que nous devons non seulement être plus clair et plus précis dans les choix de nos activités, les localiser, mais encore être conséquent en ce qui concerne la contribution des collectivités locales dans le sens d'une meilleure organisation des compétitions à la base et au plan national dans toutes les disciplines bref toute disposition rappelée dans les recommandations des états généraux sur le sport.

Chapitre 2 : DES ETATS GENERAUX

Afin de faciliter la concrétisation des conclusions issues des états généraux sur le sport qui ont eu lieu du 02 au 05 Mai 1990, plusieurs résolutions et recommandations ont été prises dont la promulgation d'une nouvelle loi dont nous avons parlé. cf Loi n° 91 - 008 du 25 / 02 / 1991.

Entre autres résolutions et recommandations on peut retenir celles relatives à :

- la valorisation et l'utilisation de façon optimale des ressources humaines indispensables au développement du mouvement sportif,
- la libéralisation du mouvement sportif,
- la formation des cadres, entraîneurs, officiels, artistes, journalistes sportifs et des médecins sportifs,
- assurer la relève sportive tout en dynamisant l'élite,
- l'organisation des championnats à la base,
- asseoir une politique planifiée et durable des infrastructures et équipements sportifs,
- promouvoir la pratique sportive féminine,
- accorder une attention particulière aux financements du mouvement sportif béninois ;
- oeuvrer par tous les moyens pour permettre au Comité National Olympique et Sportif Béninois (CNOSB) de jouer véritablement son rôle.

A travers ces recommandations, les conférenciers ont eu le souci de sortir le sport béninois de son long sommeil et de sa médiocrité.

Toutefois, il nous paraît important de signaler que si plusieurs points ont trouvé une solution ou un début de solution, celui de l'organisation des championnats n'a pas trouvé une application subséquente et il est demeuré l'apanage des clubs privilégiés.

Pour ce faire, il nous paraît important alors de voir comment le sport béninois est organisé ainsi que ses compétitions.

TITRE II : STRUCTURES D'ANIMATION

Chapitre 1 : LE MOUVEMENT SPORTIF AU BENIN

Le mouvement sportif béninois comporte en principe trois volets à savoir le sport civil, le sport scolaire et universitaire et le sport militaire.

En réalité, seul le sport civil fonctionne avec les structures du ministère. Le sport militaire fait des apparitions momentanées et son organisation échappe souvent au département.

Quant au sport scolaire et universitaire, il est entièrement contrôlé par le Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique.

2.1.1.- Le Sport Civil

Géré par treize (13) fédérations et leurs ligues correspondantes, le sport civil constitue l'essentiel de la politique sportive qui se développe dans notre pays. En son sein, la discipline sportive du football avec ses structures d'animation paraît incontestablement occuper le premier plan de la vie sportive du pays. S'il est vrai que le football reste le sport le plus populaire au Bénin, il faut également reconnaître que c'est lui qui pose le plus de problèmes aux pouvoirs publics du Ministère de tutelle car au niveau de cette fédération, persiste l'esprit d'une autonomie de la gestion sportive.

Face à la détermination de l'Etat de ne négocier ni sa qualité de premier responsable de la politique sportive, ni son pouvoir de police au nom de la collectivité, tout en demeurant le seul pourvoyeur des installations et équipements sportifs, la douce nostalgie d'indépendance des fédérations ne pouvait que s'irriter.

Cette situation, on s'en doute ne peut que déboucher sur les relations pas toujours courtoises entre responsables des fédérations ou des ligues et les pouvoirs publics ou leurs représentants au niveau des départements.

Une situation conflictuelle qui, certes est préjudiciable au fonctionnement normal des structures organisationnelles et procède à notre avis de ce que Amadou Lamine BÂ caractérise de : << "confusions entre les notions de "mission de service public " que poursuivent les fédérations dirigeantes et de " prérogatives de puissance publique " dont ces dernières ne peuvent en matière de droit se prévaloir qu'en vertu de la délégation de pouvoir dont elles peuvent être bénéficiaires >> .⁽¹⁾

Avec un peu de recul, nous pensons que la solution pour mettre un terme définitif sinon durable à cette situation que fustige souvent l'opinion publique, réside dans une démarche de formation permanente des dirigeants d'associations en général et d'associations sportives en particulier.

Notre conviction est que cela conduise inéluctablement à une amélioration des rapports de collaboration et du mode des relations entre les organes intermédiaires bénévoles et le service public de la Jeunesse des Sports et des Loisirs.

La remise en ordre de ce contrat sera le seul gage pour remettre les fédérations et les ligues à entreprendre des actions organisationnelles et opérationnelles auprès des équipes et clubs du pays en matière de championnat.

2.1.2.- Le Sport Militaire

La reconnaissance du sport par les officiers comme étant un facteur de cohésion inter - armées ne fait l'ombre d'aucun doute.

Que le sport militaire ait connu ses temps forts au cours des années avant 1990 se passe de commentaire mais que sa pratique rencontre aujourd'hui le même engouement ou soulève le même enthousiasme, devient de moins en moins probant. La preuve, la pratique sportive militaire se limite aujourd'hui d'abord au niveau des jeunes recrues et son expression au plan de la compétition est réduite aux seules dimensions du football avec une seule équipe , de l'athlétisme dans les courses de fond.

¹ Citation tirée du mémoire d'Admission au Certificat d'Aptitude aux fonctions d'Inspecteur de la Jeunesse et des Sports de Amadou Lamine BÂ, MARLY LE ROI, 1974.

2.1.3.- Le Sport Féminin

Parti sur des bases plutôt promotionnelles, le sport féminin au Bénin devrait selon toute hypothèse permettre de dégager à terme une élite nationale représentative dans toutes les disciplines.

Mais depuis 1990, on compte à travers tout le pays à peine une dizaine d'équipes féminines dans toutes les disciplines sans aucun véritable championnat au plan national.

Les quelques équipes féminines de Basketball et de Handball qui prennent part aux compétitions sous régionales sont souvent éliminées dès les tours préliminaires.

Tout ceci dénote du faible taux de femmes pratiquant le sport au Bénin. On se pose alors la question de savoir si cette situation n'est pas liée à des préjugés anti-sportifs ou à un manque d'information et de sensibilisation, ou à la perception du corps ?

Toutes ces interrogations ne trouveront - elles pas leur solution dans une nouvelle approche qui doit mettre l'accent sur la question de la formation des cadres sportifs féminins ou sur une autre forme d'organisation des championnats qui favoriserait leur prise en compte?

Chapitre 2 : LES STRUCTURES D'ANIMATION

2.2.1.- L'Association Sportive

La loi française du 1^{er} Juillet 1901, régissant les associations est restée la base juridique du sport béninois. Ainsi, les associations sportives sont à la base des structures d'animation. Elles se constituent librement au niveau du quartier de ville, ou de l'unité de production suivant les dispositions du Décret N° 91 - 285 du 17 Décembre 1991, et sont tenues de se conformer aux statuts types.

L'association sportive est l'organe dirigeant de l'équipe au plan local. Elle se déclare au Ministère de l'Intérieur et s'affilie à la ligue départementale de sa localité et de sa discipline.

2.2.2.- La Ligue Sportive

Les comités directeurs des associations sportives se réunissent en assemblée générale pour élire les bureaux directeurs des ligues sportives. Ces dernières ont pour mission d'organiser et de contrôler toutes les manifestations sportives relevant de la discipline sportive qu'elles gèrent à l'échelle du département.

En réalité, par rapport au mode d'organisation du championnat actuel, les ligues sportives se trouvent très marginalisées car toute l'organisation est prise en compte par les fédérations.

2.2.3.- La fédération sportive

Au niveau national, les ligues sportives se retrouvent en assemblée générale par discipline pour élire les bureaux directeurs des fédérations sportives dirigeantes. A ce titre, il n'est reconnu en République du Bénin qu'une fédération dirigeante par sport. Les fédérations sportives sont affiliées au Comité National Olympique et Sportif Béninois.

2.2.4.- Le Comité National Olympique et Sportif Béninois **(CNOSB)**

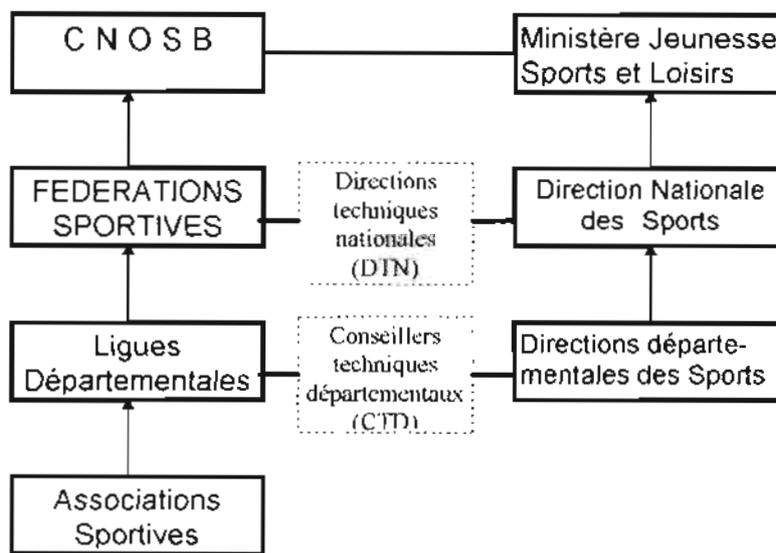
Le Comité National Olympique et Sportif Béninois (CNOSB) créé en 1962 représente toutes les fédérations sportives dirigeantes auprès du Comité International Olympique (CIO) et de l'Association des Comités Nationaux Olympiques d'Afrique (ACNOA). Il lui revient d'assurer en liaison avec les pouvoirs publics la participation du Bénin aux Jeux Olympiques.

Les fédérations sportives béninoises affiliées au CNOSB et reconnues par les pouvoirs publics sont les suivantes :

- 1) Fédération Béninoise d'Athlétisme (FBA)
- 2) Fédération Béninoise de Basket (FBB)
- 3) Fédération Béninoise de Boxe (FBBoxe)
- 4) Fédération Béninoise de Cyclisme (FBC)
- 5) Fédération Béninoise de Foot-ball (FBF)

- 6) Fédération Béninoise de Hand Ball (FBH)
- 7) Fédération Béninoise de Judo (FBJ)
- 8) Fédération Béninoise de Karaté (FBK)
- 9) Fédération Béninoise de Lutte (Fe Be Lutte)
- 10) Fédération Sportive Scolaire et Universitaire (FSSUB)
- 11) Fédération Béninoise de Tae-kwondo (FBTae)
- 12) Fédération Béninoise de Tennis (FBT)
- 13) Fédération Béninoise de Tennis de table (FBTT)
- 14) Fédération Béninoise de Volley Ball (FBV)

2.2.5.- Organigramme du Système Sportif Béninois³



Chapitre 3 : MOYENS LOGISTIQUES D'ANIMATION ET D'ORGANISATION DU MOUVEMENT SPORTIF.

Gérer, c'est prévoir ! Gérer c'est s'adapter aux nécessités. Ainsi, l'animation et l'organisation du mouvement sportif pour être performantes doivent s'appuyer sur les ressources humaines, financières et infrastructurelles.

³ Source : L/Circulaire n° 432/MJS/DGM/DNEPS-S2 du 28-09-81

2.3.1.- Les ressources Humaines.

En l'absence des cadres formés pour les fédérations, les pouvoirs publics n'ont pu disposer que du personnel enseignant d'Education Physique et Sportive (EPS) pour conduire la mise en œuvre de la politique de développement de la pratique sportive jusqu'au début des années 90.

Ce personnel dont le rayonnement couvrait à la fois les secteurs scolaires et extra - scolaires était estimé en 1990 à 210 cadres toutes catégories et tous grades confondus. C'est dire combien ces derniers étaient sollicités mais également combien cette sollicitation allait être accentuée après la mise en application de la lettre circulaire N° 22/SGG/REL du 29 Mai 1991 qui détachait les enseignants d'E.P.S dans un autre ministère de tutelle.

Pour ce qui relève des autres ordres de cadres intervenant dans l'action sportive, la situation paraît bien assez confuse au niveau de la plupart des fédérations pour nous permettre d'en établir un bilan objectif car plusieurs entraîneurs se sont payés eux-mêmes leur formation et agissent actuellement à leur propre compte.

En ce qui concerne les Inspecteurs de la Jeunesse et des Sports et les autres cadres spécialisés (conseillers sportifs, techniciens supérieurs de sport, kinésithérapeutes) ils sont pour la plupart en poste à Cotonou et à Porto-Novo.

Ainsi, au dernier recensement des Agents Permanents de l'Etat (APE) de la Fonction Publique de mars 1997, le Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs disposait de 46 agents du secteur sport sur les 219 agents que compte le ministère. Ce nombre de 46 agents est loin d'être suffisant pour mener à bien la politique sportive du pays.

Tableau n°2 : Récapitulatif du Personnel relevant du MJSL et opérant dans le secteur sport

Professeurs Assistants	Inspecteurs Jeunesse et Sport	Professeurs Certifiés	Professeurs Adjoints	Conseillers Sportifs	Kinésithérapeute	Maîtres d'EPS	Total
04	09	09	10	04	01	09	46

Source : Direction de l'Administration MJSL (1997)

2.3.2.- Les ressources financières

Les interventions financières des pouvoirs publics dans le domaine des activités physiques et sportives visent à soutenir l'action d'animation sportive surtout au plan de son développement, d'acquisition d'équipements ou de réalisation d'infrastructures.

Bien que cette intervention accroisse chaque année, les résultats ne suivent pas encore ce qui pose le problème de choix et de priorité.

En dehors de ce financement par le budget national (voir tableau n°3), d'autres interventions financières ou matérielles proviennent des pays amis avec lesquels le Bénin entretient des rapports de coopération ou d'organismes sportifs continentaux et intercontinentaux et se traduisent sous forme d'octroi de bourses d'étude ou des stages. A ces titres on peut citer notamment la France, la République Populaire de Chine, l'Allemagne, le Maroc et comme organismes : le Comité International Olympique (CIO), la CONFES, etc...

Tableau n°3 : Etat financier des subventions au sport de 1990 à 1996 par le Budget National

Année	Montant demandé en millions F CFA	Subvention en million F CFA	Au profit des rubriques suivantes
1990	833	77	Organisation des championnats subvention aux fédérations activités sportives dans les quartiers Formation des sélections nationales Jeux régionaux Jeux d'avenir subvention au fonds cotisations internationales réhabilitation des aires de jeux achat d'équipements sportifs réfection des infrastructures préparation et participation aux jeux africains Installations des infrastructures sportives
1991	680,5	52	
1992	811,1	47	
1993	1.104	140	
1994	1.040	126,5	
1995	920	210	
1996	700	385	
Total	6.088,6	1.037,5	

Source : Direction de l'Administration / MJSL / 1997

Au vu de ce tableau récapitulatif du financement du sport béninois, on comprend que les demandes sont nettement supérieures aux subventions accordées mais de toute évidence, rien ne présage qu'avec ce financement que des championnats à la base ne puissent pas être organisés.

2.3.3.- Les Infrastructures et Equipements

Dans le domaine des infrastructures sportives, le Bénin accuse assez du retard. En effet, aux deux stades (Charles De GAULLE à Porto-Novo et René PLEVEN à Cotonou) qui existaient s'est ajouté un certain nombre tels que : le Hall des Arts Loisirs et Sports, le complexe omnisport (stade de l'amitié), tous à Cotonou.

Dans les autres centres du pays, il n'existait que des terrains de fortune à peine clôturés aux dimensions variées et peu réglementaires.

Depuis 1990, un programme infrastructurel rationnel est entrepris à travers le pays en vue de doter sur financement du budget national les sous-préfectures ou circonscriptions urbaines de stade d'au moins 10 000 à 15 000 places.

Ce programme a permis d'entreprendre des travaux de construction ou de réhabilitation des stades des localités comme Abomey, Lokossa, Bohicon, Parakou, Djougou, Tanguéta.

Les crédits du Fonds d'Aide et de Coopération (FAC) servent à construire des terrains des sports de main dans certaines localités. Toutefois, il faut reconnaître qu'à la faveur des jeux régionaux au moins une localité d'un département est dotée d'un stade sommaire tous les deux ans pour abriter les jeux.

Le tableau n°4 nous permet de faire le point en matière d'infrastructures sportives.

**Tableau n°4 : Implantation des Stades dans les localités au
BENIN**

Départements	Villes	Nombre de stades omnisports	Stades Fonctionnels	Stades exigeant des aménagements	Observation	Total
ATLANTIQUE	Cotonou	2	1	1	en chantier	2
OUEME	Porto-Novo	1	Néant	1	en projet	1
MONO	Lokossa	1	Néant	1	en chantier	1
ZOU	Abomey	1	Néant	1	en chantier	} 2
	Bohicon	1	Néant	1	en chantier	
BORGOU	Parakou	1	1	Néant	-	} 2
	Kandi	1	Néant	1	en projet	
ATACORA	Natitingou	1	Néant	1	en chantier	} 3
	Djougou	1	Néant	1	en chantier	
	Tanguiéta	1	Néant	1	en chantier	
TOTAL BENIN		11	02	9	XXXXXX	11

Source : Direction de la Prospection et de la Programmation DPP / MJSL 1997

En ce qui concerne les équipements sportifs, la plupart des sous-préfectures ont accusé un retard désespérant par rapport aux chefs-lieux de département. S'il n'était donc entrepris rapidement des efforts pour combler cette insuffisance constatée au niveau de la hiérarchisation des besoins, des objectifs prioritaires, le développement du mouvement sportif risque de s'en trouver contrarié.

Leur coût élevé n'est pas à la hauteur de n'importe quelle équipe, toute chose qui ne favorise pas un engouement de la part des sociétaires. A cet effet, les pouvoirs publics se doivent d'entreprendre des actions urgentes.

Somme toute, on se pose la question de savoir si tous les clubs sportifs régulièrement constitués pouvaient bénéficier d'un cadre privilégié d'expression pour ainsi favoriser leur participation au championnat ?

TITRE III : DIAGNOSTIC DU SPORT BENINOIS

Chapitre 1 : LES CLUBS SPORTIFS BENINOIS

Avant et après les années 90, les clubs sportifs béninois toutes disciplines confondues n'ont guère progressé aussi bien sur le plan des résultats, dans les meetings régionaux ou internationaux de même qu'au niveau du recrutement des nouveaux pratiquants malgré les efforts déployés par les pouvoirs publics à l'exception de la boxe et quelque fois l'athlétisme.

Au Bénin, on compte à peine 12 000 licenciés répartis sur les treize (13) fédérations et sur tous les clubs régulièrement constitués ce qui représente à peine 0,25 % de la population du pays et 1 % des jeunes de 15 à 25 ans.

Quant aux clubs, ils sont inégalement répartis sur l'étendue du territoire.

Par exemple sur les 16 clubs de Division I au football on compte 8 à Cotonou, 3 à Porto-Novo, 1 dans le Mono, 2 dans le Borgou et 2 dans l'Atacora. Il en est de même pour les clubs des autres fédérations comme l'indique le tableau suivant

Tableau n°5 : Répartition géographique des Clubs (Source : DNS/MJSL/1997)

		REPARTITION DES CLUBS SPORTIFS PAR DEPARTEMENT						TOTAL
	FEDERATION	ATACORA	ATLANTIQUE	BORGOU	MONO	OUEME	ZOU	BENIN
1	FOOTBALL	D ₁ :2+D ₂ :6	D ₁ :8+D ₂ :10	D ₁ : 2+D ₂ :12	D ₁ :2+D ₂ :6	D ₁ :3+D ₂ : 7	D ₁ :0+D ₂ :5	D ₁ :16+D ₂ :46
2	ATHLETISME	1	8	1	1	1	1	13
3	BASKETBALL	0	5	0	0	3	0	8
4	BOXE	0	11	1	0	1	3	16
6	CYCLISME	0	1	0	0	0	0	1
7	HAND BALL	1	5	1	1	2	2	12
8	JUDO	0	6	1	0	9	2	18
9	KARATE	2	11	4	1	1	3	22
10	LAW.TENNIS	0	2	0	0	0	0	2
11	LUTTE	9	4	7	3	4	5	31
12	TAE KWONDO	2	23	3	4	4	6	42
13	TENNIS TABLE	1	5	1	5	1	1	14
	VOLLEY BALL	3	11	2	1	3	3	24
	TOTAL DES CLUBS	27	110	35	23	39	31	265

La plupart des clubs sportifs des différentes fédérations sont regroupés entre Cotonou et Porto-Novo ce qui pose de véritables difficultés pour les autres clubs pour prendre part au championnat.

Il est bon de rappeler ici que les clubs sportifs béninois sont tous unidisciplinaires sans véritable support financier à l'exception de ceux qui appartiennent aux sociétés d'Etat.

Chapitre 2 : SYSTEME ACTUEL D'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS AU BENIN

Malgré la clarté des textes et l'effort de mise à disposition des moyens logistiques (humains, financiers, infrastructurels), la quasi totalité des fédérations béninoises n'ont pu développer véritablement une politique de championnat à la base. Elles se sont occupées des clubs qui s'affilient en début de saison à travers deux systèmes de championnat qui n'ont guère pris en compte la majorité des clubs existants dans le pays.

3.2.1.- Le Championnat Linéaire

Utilisé surtout par la fédération de football pour les clubs de 1^{ère} Division à l'échelle nationale et de 2^e Division au niveau départemental, ce système consiste à établir un calendrier linéaire en Aller - Retour pour les équipes affiliées qui remplissent les conditions au vu des résultats de la saison écoulée.

L'inconvénient de ce système réside dans le fait que la plupart des clubs inscrits sont regroupés à Cotonou et Porto-Novo et défavorise les autres clubs résidant à l'intérieur du pays qui sont obligés de déboursier beaucoup plus de moyen avant la fin du championnat.

La conséquence est que ces derniers finissent par des forfaits et leur relégation en division inférieure devient inévitable.

C'est à l'issue de ce championnat que les équipes qui doivent représenter le pays aux différentes compétitions internationales sont connues.

Au niveau de la 2^e Division de football, le championnat préliminaire linéaire se déroule à l'échelle départementale et la phase finale rassemble les deux meilleurs clubs de chaque département en un championnat groupé dans une localité du pays pour dégager les deux meilleurs qui doivent monter en 1^{ère} Division.

Pour illustrer un des inconvénients de ce système linéaire prenons l'exemple d'un club de l'Atacora qui prend part au championnat de 1^{ère} Division aux côtés des huit (8) clubs de football de Cotonou.

Pour qu'il puisse arriver à terme de ce championnat, il lui faut faire huit fois le voyage sur Cotonou avec tout ce que ça engendre comme charge contre un seul voyage pour chaque équipe de Cotonou.

3.2.2.- Le Système Groupé ou Zonal

En dehors de la 1^{ère} Division de football organisée et supervisée par la fédération de football, toutes les autres fédérations sportives (sports collectifs et sports individuels) organisent leur championnat national en système groupé ou par zone.

Ce système consiste à regrouper des équipes qualifiées ou retenues dans une localité du pays une fois en principe leur championnat au plan départemental ou zonal terminé.

Dans la réalité, comme la plupart des fédérations ne gèrent pas beaucoup d'équipes affiliées, intéressées et ayant les moyens nécessaires dans tout le pays, les fédérations qualifient directement un certain nombre en fonction de leur localisation pour la phase finale qui ne dure guère plus de dix jours.

Ce championnat se déroule en une catégorie unique et très souvent avec des équipes masculines et rarement des équipes féminines. Dans ces conditions, parler d'une 2^{ème} Division et de son championnat relevera d'une utopie.

A l'issue de ces regroupements, les équipes championnes sont désignées pour représenter le pays aux compétitions internationales en cas de besoin. C'est aussi pendant cette période que les sélections pour les équipes nationales sont faites.

Avec ce modèle de championnat qui a souvent manqué de rigueur (retard dans le démarrage, non respect du calendrier, annulation, inachèvement, forfait ...) on comprend que les résultats ne peuvent pas être à la hauteur des espérances surtout que ce dernier ne prend en compte que les seules catégories seniors.

En l'absence d'une bonne et adéquate politique de véritables championnats sportifs, les conséquences des systèmes ci-dessus décrits peuvent se résumer à :

- la désinvolture et la désertion du public pour insatisfaction,
- la mauvaise sélection et prestation des équipes nationales,
- la charge très élevée pour les équipes engagées,
- de longs déplacements à travers le pays,
- la participation limitée des formations sportives,
- l'étouffement, le non-épanouissement et la non-découverte des talents disséminés dans le pays,
- un manque de motivation de la part des pratiquants,
- une mauvaise implantation des infrastructures adéquates,
- favoriser l'oisiveté des ligues sportives,
- l'incertitude d'assurer une relève de l'élite,
- la non-participation au plan logistique des collectivités locales.

la liste n'est pas exhaustive ce qui nous interpelle à penser autrement pour solutionner la problématique soulevée après une analyse de quelques résultats sportifs béninois de la période donnée (1990-1996).

Chapitre 3 : ANALYSE DE QUELQUES RESULTATS SPORTIFS BENINOIS DE 1990 à 1996

Pendant cette période, le sport béninois a été caractérisé par une pratique faible et discontinue non fondée sur une politique de développement durable. Pour exemple, il est utile de rappeler qu'en

l'espace de six ans, le Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs a connu quatre changements à sa tête avec autant de mutations de programme.

Toutefois, un certain effort a tenté de dynamiser le mouvement sportif national avec l'adoption :

- d'un programme de Centre de Perfectionnement Sportif (CPS) pour les jeunes de 11 à 14 ans dans dix disciplines sportives avec l'appui financier français (Projet arrivé à terme),
- d'un projet Bénino - Allemand de développement du football,
- d'un projet football des jeunes (budget national).

Mais cette tentative ne s'est pas appuyée sur une analyse complète des causes, des échecs qui ont marqué le sport béninois à savoir un manque d'encadrement technique à la mesure des ambitions et d'une véritable tutelle des opérations.

Au plan des résultats, les équipes béninoises n'ont jamais gagné de coupe continentale ni en club, ni en nation. Le diagnostic de cette situation fait conclure qu'il faudra une réorganisation du mouvement sportif au plan interne et local afin que désormais il y ait beaucoup plus de compétitions à la base .

3.3.1.- Le football

Chaque année, la fédération béninoise de football a tenté d'organiser pour les seuls seniors hommes un championnat du Bénin et une coupe du Bénin. La plupart du temps ce sont les équipes de Cotonou ou de Porto-Novo qui se partagent les titres confirmant en cela l'absence de développement du sport à l'intérieur du pays.

En compétition continentale, elles ont chaque fois été vite éliminées.

Ainsi, le nombre de joueurs participant régulièrement aux compétitions et pouvant faire partir de l'élite c'est - à - dire susceptibles d'appartenir à l'équipe nationale est réduit.

Au niveau des Clubs, les quelques résultats sportifs obtenus par MOGAS 90 en 1993 reposaient essentiellement sur l'apport des footballeurs étrangers.

3.3.2.- Les autres sports collectifs

En dehors des championnats groupés dont nous avons parlé les autres sports collectifs (Hand - Basket - Volley) ont parfois pris part à quelques tournois ponctuels mais sans résultats encourageants. Cela est essentiellement dû au fait qu'il manque considérablement de clubs pour ces fédérations et le système de championnat y est pour quelque chose.

3.3.3.- Les sports individuels

a) L'athlétisme est resté très marginalisé et très peu de regroupements ont été organisés. Cette discipline, comme les autres, manque de répondant (encadrement) dans les localités à l'intérieur du pays et pour les circonstances, ce sont les élèves des collèges qui sont appelés à prendre part aux meetings sans résultats.

Toutefois, à la faveur d'une bourse olympique, une star montante au 5 000 et 10 000 m féminin est actuellement détentrice de la médaille de bronze aux championnats d'Afrique d'athlétisme de Yaoundé (1995)

b) Les sports de combat sont pour le Bénin les seules occasions de succès internationaux au niveau du continent surtout à la boxe (deux détenteurs de couronne en super - plume et léger),

c) Le tennis quant à lui ne bénéficie pas d'un plan de développement et les options prises pour favoriser la pratique de ce sport sont seulement au sein des seules villes du Sud et plus particulièrement à Cotonou.

Cette situation laisse craindre que cette fédération se renferme sur elle-même en oubliant que des valeurs sont disséminées sur l'étendue du territoire national. En d'autres termes on dirait que cette fédération se complaît à rester en marge de l'évolution par rapport aux autres.

Tableau n°6 :Participation des clubs béninois aux compétitions continentales

Années	Disciplines	Compétitions	Equipes ou Clubs engagés	Résultats
1990 ↓ 1992	Football Hand ball Tennis de Table Boxe Athlétisme	Clubs champions Vainqueurs de Coupe Coupe CAF U.F.O.A Vainqueurs de Coupe Continentale Gala Jeux Iles Maurice	Postel FC Mogas 90 Dragons FC ASEMAP Pélican Nationale Nationale Nationale	Éliminé 1/8 Final ¼ Finaliste Éliminé 1/8 Finale ½ Finaliste 4 ^{ème} sur 8 équipes 5 ^{ème} sur 9 pays Champion 1 Médaille de Bronze au triple saut Féminin
1992 ↓ 1993	Football	CAN Vainqueur de Coupe UFOA	Nationale Dragons FC Mogas 90	Éliminée Éliminés Finaliste
1994	Lutte Hand Ball Boxe	Sous - régionale Sous - régionale Continentale	Nationale Pélican Nationale	4 ^{ème} sur 8 pays 3 ^{ème} sur 5 pays Vainqueur (super-plumes)
1995	Volley Athlétisme Hand ball Basket ball Boxe	Toumoi de la solidarité Toumoi de la solidarité Toumoi de la solidarité Toumoi de la solidarité Continentale	Nationale Nationale Nationale Nationale Nationale	2 ^{ème} sur 5 pays 4 ^{ème} sur 5 pays 3 ^{ème} sur 4 pays 2 ^{ème} sur 4 pays Vainqueur (super-plume)

Source : Service Sport d'Elite DNS / MJSL / 1997

Ces résultats montrent et confirment le manque de véritable championnat à l'échelle nationale et les sports individuels ont été très marginaux.

L'athlétisme quant à lui s'appuie sur le sport scolaire et universitaire. La lutte et la boxe sont restées l'affaire des clubs civils.

Tous ces résultats appellent un certain nombre de remarques avant d'aborder la troisième partie de cette monographie qui sera consacrée à l'enquête - évaluation du mouvement sportif et ses résultats.

Remarques et Conclusion partielle

Cette étude de l'évolution du mouvement sportif et de son système de championnat couvrant la période de 1990 à 1996 soit six ans après la conférence nationale des forces vives, les états généraux sur le sport et l'adoption de la nouvelle Charte Nationale des Sports nous conduit à faire les constats suivants :

Au cours de cette période, il est dessiné à travers l'organisation même de la pratique sportive, un courant positif dominant pour la cause du sport d'élite basé sur le libéralisme et le partenariat.

Malgré cette approche sans succès, des efforts d'investissements financiers, matériels et humains pour donner une âme et une vie au sport en général ont été faits.

Notre analyse est en droit de révéler que cet insuccès est dû à des facteurs inhibants. Il s'agit :

- de la non mise en œuvre d'un système de championnat à la base qui puisse intéresser et prendre en compte tout le monde,
- de l'absence de choix rationnels des objectifs et aussi d'une hiérarchisation des objectifs prioritaires,
- de la sous-estimation d'une politique de formation d'animateurs sportifs à mettre à la disposition des sous - préfectures et des structures
- de l'inexistence de véritables programmes d'action à court, à moyen et à long termes (pas de continuité de l'action quand bien même des mutations viendraient à toucher les responsables), ce qui dénote un manque de structures opérationnelles.
- de la désinvolte gestion administrative de certaines fédérations sportives,

- du manque de sensibilisation et d'information à l'endroit de la population des pratiquants potentiels,
- de l'insuffisance de travail en quantité et en qualité au niveau des clubs et formations sportives,
 - du non investissement physique de la part des spécialistes du sport (cadres sportifs, entraîneurs, enseignants d'éducation physique et sportive),
 - la non intégration des instances dirigeantes du mouvement sportif par les spécialistes sus cités
 - de l'entretien du conflit de rôle entre les membres des bureaux directeurs des fédérations et des spécialistes de sport opérant au niveau du département.

Au total, tel nous semble se dégager le bilan partiel des insuffisances constatées au niveau de la gestion du mouvement sportif et de son système de championnat de la période considérée .

Ceci nous amène dans la troisième partie de notre investigation à entreprendre une enquête - évaluation qui, au besoin, affirmera ou complétera nos présentes constatations.

Troisième PARTIE

**ENQUÊTE - EVALUATION DU SPORT
DES SIX(6) PREMIERES ANNEES
APRES LES ETATS GENERAUX**

Comme nous l'avons annoncé dans l'introduction, nous tenterons dans cette troisième partie de notre démarche d'évaluer au moyen d'une enquête :

- comment nos populations ont vécu l'expérience de six années d'application de la charte des sports en vigueur,
- comment elles apprécient le système de championnat actuellement utilisé par les fédérations sportives,
- la nature et le degré des changements qui ont pu s'opérer dans le mouvement sportif pendant cette période.

Pour y parvenir, nous avons choisi de nous servir d'un procédé d'enquête par questionnaire qui ne s'est adressé qu'à nos compatriotes alphabétisés en français, car, les méthodes d'interview rencontrent souvent des réticences voire des refus catégoriques. C'est dire que nous nous sommes, et contentés du seul créneau d'enquête - questionnaire qui sûrement présente des limites à notre investigation et par surcroît une valeur relative aux résultats.

Cela dit, il reste néanmoins que la démarche nécessaire et suffisante soit ici présente. Elle nous permettra d'apprécier, de faire part de nos réflexions et de nos suggestions sur le problème posé.

Toutefois nous signalons que nous n'interpréterons que les réponses aux questions qui paraissent à notre appréciation susceptibles d'apporter des éléments de solutions au problème d'organisation du championnat que nous avons posé.

Chapitre 1 : DES CARACTERISTIQUES DE L'ECHANTILLON DE LA POPULATION CONSULTEE

- Nos questionnaires ont été distribués dans les départements administratifs du pays à savoir : l'Atlantique, l'Ouémé, le Zou, le Mono, le Borgou et l'Atacora.

Sur le lot ventilé (120 exemplaires) nous avons pu recevoir 105 questionnaires remplis et bien répondus.(voir tableau n° 7)

Notre enquête s'est orientée vers une population d'hommes et de femmes appartenant à diverses catégories socio-professionnelles, (voir tableau n°8 et n°10) dont l'âge varie de 18 à plus de 60 ans (tableau n°9).

Conclusion partielle : Au total notre échantillon est alors évalué à 105 personnes (hommes et femmes) de 18 ans au moins, de divers horizons socio-professionnels et domiciliés dans les six départements de notre pays.

EFF : Désigne l'effectif en chiffre considéré ou exprimé pris en compte dans le calcul des pourcentages ;

% : Le pourcentage calculé sur la base des choix des réponses ;

Non connu : c'est la population de l'échantillon qui n'a souvent pas donné un point de vue sur une question donc qui ne s'est pas exprimée ;

Total cumulé : représente la population de l'échantillon qui s'est clairement exprimée sur la question posée.

Le calcul des pourcentages: $\% = \frac{\text{EFF} \times 100}{\text{Total Général}}$ et selon le cas $\% = \frac{\text{EFF} \times 100}{\text{Total Cumulé}}$

Chapitre 2 : INTERPRETATION - CRITIQUE DES RESULTATS

Tableau n° 7 : Identification des domiciles

	ATLAN-TIQUE	OUEME	ZOU	MONO	BORGOU	ATACORA	Non Connu	Total Cumulé	Total général
EFF	38	13	22	15	04	08	05	100	105
%	36.19	12.38	20.95	14.28	3.80	7.61	4.76	95.21	100.00

Tableau n° 8 : Répartition par sexe

	Hommes	Femmes	Total Cumulé	Total Général
EFF	82	23	105	105
%	78.1	21.9	100.00	100.00

Tableau n°9 : Répartition par âge

	Non Connu	18 à 20ans	21 à 30 ans	31 à 40 ans	41 à 50 ans	51 à 60 ans	60 ans et plus	Total Cumulé	Total Général
EFF	3	5	30	42	15	7	3	102	105
%	2.85	4.76	28.57	40.00	14.28	6.66	2.85	97.14	100.00

Tableau n° 10 : Identification de la Situation Socio-Professionnelle

	Agents permanents de l'Etat (APE)	En Etude	Travailleurs Indépendants	Retraités	Autres Statuts	Total Cumulé	Total Général
EFF	45	25	21	05	09	105	105
%	42.85	23.80	20.00	4.76	8.57	100.00	100.00

Question n° 4 ... a : Appartenez-vous à un club sportif ?

REPARTITION DES REPONSES

	Oui	Non	Non Connu	TOTAL Cumulé	Total Général
EFF	54	47	04	101	105
%	51.42	44.76	3.80	96.19	100.0

Résultats : la répartition des réponses à cette question fait constater que :

101 personnes (soit 96.19 %) des 105 constituant l'échantillon (100 %) ont donné une réponse ;

54 personnes (soit 51.42 %) font état de leur appartenance à un club.

47 personnes (soit 44.76 %) ne sont pas sociétaires d'un club sportif.

Enfin 4 personnes (soit 3.8 %) de l'ensemble n'ont pas donné leur point de vue .

Remarque : Nous notons alors que plus de la moitié de l'échantillon interrogé est sociétaire de clubs sportifs.

Question n° 4 ..b : Appartenez-vous à un club sportif ? Si oui en qualité de ?

REPARTITION DES REPONSES

	Athlètes ou Joueurs	Cadres Techniques	Membres Dirigeants	Membres Sympathisants	Non Connu	Total Cumulé	Total Général
EFF	19	17	10	8	0	54	105
%	18.09	16.19	9.52	7.61	0.00	51.42	100.00

Résultats : Sur les 54 réponses positives (51.42%) sur les 105 attendues

19 soit 18.09 % appartiennent à un club sportif en tant que joueurs ou athlètes

17 soit 16.19 % en tant que cadres techniques

10 soit 9.52 % en qualité de membres dirigeants

08 soit 7.61 % en tant que membres sympathisants

Remarque : Nous retenons que tous ceux qui ont répondu par l'affirmative appartiennent à un club sportif pour de différentes motivations soit ils sont attachés à un club comme athlètes ou joueurs, soit comme cadres techniques, soit comme membres dirigeants ou membres sympathisants.

Question n° 5 : Lisez-vous une revue ou un journal sportif ?

REPARTITION DES REPONSES

	Oui	Non	Non Connu	Total Cumulé	Total Général
EFF	60	45	0	105	105
%	57.14	42.85	0.00	100.00	100.00

Résultats : Bien que le Bénin ne dispose pas de revue sportive en dehors des pages sportives des quotidiens, 60 personnes soit 57.14 % sur la population de l'échantillon lisent les nouvelles sur le sport par contre, 45 personnes soit 42.85 % sont indifférentes.

Question n° 6 : Pensez-vous que l'existence effective d'une presse écrite spécialisée dans l'information sportive peut aider à une pratique plus massive du sport ?

REPARTITION DES REPONSES

	Oui	Non	Non Connu	Total Cumulé	Total Général
EFF	88	10	07	98	105
%	83.80	9.52	6.66	93.33	100.00

Résultats : Sur la question 88 personnes soit 83.80 % pensent qu'avec une presse spécialisée dans le sport, les populations peuvent être sensibilisées pour la pratique du sport. 10 personnes soit 9.52 % n'y croient pas et 7 personnes soit 6.66 % n'ont pas donné leur position.

Remarque générale sur les questions n°5 et n° 6

A travers les réponses reçues, la majorité souhaite que le Bénin se dote d'une revue et d'une presse sportive pour mieux informer et sensibiliser l'opinion publique à la pratique sportive afin de combler les attentes de la population. A priori, on peut penser que l'existence d'une presse sportive est financièrement viable. Il s'agira, pensons - nous d'en

étudier le contenu et le rythme de sa parution pour se mettre toutefois à l'abri des déconvenues éventuelles.

Question n° 7 : Selon vous, le temps hebdomadaire (Télévision 1h30, Radio 3h) consacré au sport sur les médias est-il suffisant ?

	Oui	Non	Non Connu	Total Cumulé	Total Général
EFF	11	94	0	105	105
%	10.47	89.52	0.00	100.0	100.0

Résultats : *Sur les 105 personnes constituant l'échantillon, 11 personnes (10,47 %) disent Oui, 94 personnes (89,52 %) disent Non, soit un total cumulé de 100 %*

Remarque : *L'écrasante majorité des réponses soit 89.52 % estime que le temps consacré aux émissions sportives ne suffit pas. Donc il va falloir chercher d'autres créneaux .*

Cette question repose en entier le problème de la dotation du Ministère de la Jeunesse des Sports et des Loisirs d'une équipe de reportage et l'ouverture des négociations plus appropriées des tranches sur les organes de presse pour les émissions sportives.

Question n° 8 - a : **Vous arrive - t - il de discuter entre amis des performances sportives de nos athlètes et équipes ?**

REPARTITION DES REPONSES

	Oui	Non	Non Connu	Total Cumulé	Total Général
EFF	97	05	03	102	105
%	92.38	4.76	2.85	97.14	100.00

Résultats : *97 personnes de l'échantillon (92.38 %) disent qu'elles discutent des performances de nos équipes ; 05 personnes soit 4.76 % ne discutent pas ; 03 personnes soit 2.85 % n'ont pas fait savoir leur position.*

Question n° 8 -b : Si Oui comment les trouvez-vous surtout de 1990 à 1996 ?

REPARTITION DES REPONSES

	Très Satisfaisantes	Satisfaisantes	Passables	Pas du tout Satisfaisantes	Non Connu	Total Cumulé	Total Général
EFF	3	6	53	32	03	94	97
%	3.09	6.18	54.63	32.98	3.09	96.90	100.0

Résultats : Sur les 97 personnes (92.38 %) qui ont répondu par l'affirmative ; nous constatons une appréciation divergente, mais la tendance qui se dégage est que la majorité n'est pas satisfaite des performances sportives des équipes et athlètes béninois.

Remarque générale sur la question n° 8

La majorité de ceux qui ont répondu par Oui soit 97 personnes (92.38 %) discutent des performances mais en leur sein, l'opinion diverge. A voir de près la tendance, c'est que cette majorité se résigne et n'est pas satisfaite de ces performances dont elle discute.

Question n° 9 - a : Gardez-vous espoir d'un meilleur résultat dans un futur proche ?

REPARTITION DES REPONSES

	Oui	Non	Non Connu	Total Cumulé	Total Général
EFF	85	20	0	105	105
%	80.95	19.04	0.00	100.00	100.00

Résultats : 85 personnes de l'échantillon soit 80,95 % gardent espoir. 20 personnes soit 19,4 % du même échantillon sont pessimistes donc toutes les 105 personnes de l'échantillon ont donné un point de vue soit les 100 %.

Remarque : Malgré le manque de performance de nos athlètes et équipes, la plupart des Béninois gardent un espoir de résultat dans un futur. Pour ne pas continuer de les décevoir, il va falloir trouver des

solutions pour remédier à cette léthargie et combler les attentes de ce public.

Question 9 - b : dans quelles disciplines sportives ? Enumérez - les dans l'ordre de vos choix.

Résultats : Chaque fois qu'un choix est opéré sur une discipline, nous en faisons la statistique et comme nous n'avons retenu que trois disciplines, celles qui suivent ont eu la majorité des choix par ordre décroissant :

- 1^{er} football
- 2^{ème} boxe
- 3^{ème} athlétisme

Remarque générale sur la question n° 9

La majorité des gens qui ont répondu par l'affirmative (80.95 %) de l'échantillon non seulement gardent espoir pour de bonnes performances, parmi eux beaucoup ont porté leur choix sur le football, la boxe et l'athlétisme. Cette préoccupation interpelle alors la question des priorités et des choix à opérer au plan national.

Question n° 10 : Comment appréciez - vous les actions que mène le département chargé des sports ?

REPARTITION DES REPONSES

	Très satisfaisantes	satisfaisantes	A peine Satisfaisantes	Pas du tout Satisfaisantes	Non Connu	Total Cumulé	Total Général
EFF	4	30	51	15	5	100	105
%	3.80	28.57	48.57	14.28	4.76	95.23	100.00

Résultats : L'appréciation des actions que mène le département chargé des sports a été divergente ce qui dénote de la pluralité des opinions. Sur la base des réponses reçues on peut dégager des tendances à savoir que :

34 personnes (32.37 %) pensent que ces actions sont satisfaisantes et 66 personnes (62.85 %) qui ne sont pas encore satisfaits.

Remarque : Entre les pouvoirs publics et les administrés d'une part, les pratiquants et observateurs d'autre part, se trouve un déficit

d'information. Alors, il faut entreprendre des actions concrètes pour que les gens s'en rendent compte par la pratique du sport de proximité accompagnée de ses compétitions ainsi que par d'autres mesures incitatives.

Question n°11-a : Allez-vous aux spectacles sportifs ?

REPARTITION DES REPONSES

	Oui	Non	Non Connu	Total Cumulé	Total Général
EFF	91	14	0	105	105
%	86.66	13.33	0.00	100.00	100.00

Résultats : En majorité (91 personnes 86,66 %) disent qu'elles vont aux spectacles, 14 personnes 13,33 % de l'échantillon n'y vont pas.

Question n° 11-b : Si oui Pourquoi ?

REPARTITION DES REPONSES

Sur 91 personnes de l'échantillon soit 86.66 % de réponses affirmatives nous avons :

- 51 personnes (56,04 %) y vont pour soutenir leurs athlètes ou leur équipe,
- 34 personnes (37,36 %) pour se distraire,
- 4 personnes (3,80 %) à défaut d'avoir d'autres choix de loisirs, enfin 2 personnes (1,90 %) parce que ces spectacles sont accessibles à leurs bourses.

Remarque générale : Malgré que les résultats ne suivent pas encore, les spectateurs y vont sur les terrains parce qu'ils croient à une performance ou que par leur soutien ils peuvent infléchir les résultats. Il faut alors que cet engouement se manifeste partout autour des compétitions de proximité et qu'il soit ancré dans l'affectivité des citoyens.

Question n° 12 : Que pensez-vous du degré de motivation de nos athlètes et joueurs ?

REPARTITION DES REPONSES

	Très élevé	Elevé	A peine élevé	Bas	Non Connu	Total Cumulé	Total Général
EFF	3	8	45	39	10	95	105
%	2.85	7.61	42.85	37.14	9.52	90.47	100.00

Remarque : Au vu de la répartition des réponses, se dégagent deux tendances. La majoritaire (42.85 % + 37.14% = 79.99 %) pense que le degré de motivation des athlètes et joueurs n'est pas encore celui là qu'il leur faut pour remporter des victoires et faire des performances.

Question n° 13 : Vous paraît-il important que les athlètes et les équipes béninois remportent des succès ?

REPARTITION DES REPONSES

	Oui	Non	Non Connu	Total Cumulé	Total Général
EFF	92	07	06	99	105
%	87.61	6.66	5.71	94.28	100.

Résultats : 92 personnes (87.61 %) ont répondu par Oui, 7 personnes (6.66 %) par Non, 6 personnes (5.71 %) n'ont pas donné d'avis. Soit un total cumulé de 94.28 % de réponses exprimées clairement.

Remarque : La majorité écrasante de l'échantillon questionné soit 92 personnes (87.61 %) veulent que les équipes béninoises et les athlètes remportent des victoires. Donc il faut mettre en œuvre des réformes pour permettre de combler ce désir qui, nous semble-t-il est celui exprimé par les compatriotes.

Question n° 14 : La nouvelle orientation du sport béninois depuis 1990 (l'année de la libéralisation) a-t-elle contribué à relever la qualité technique du spectacle sportif ?

REPARTITION DES REPONSES

	Oui	Non	Non Connu	Total Cumul	Total Général
EFF	52	40	13	92	105
%	49.52	38.09	12.38	87.61	100.00

Résultats : 52 personnes (49.52 %) de l'échantillon répondent par Oui.
 40 personnes (38.9 %) répondent par Non.
 13 personnes (12.38 %) n'ont pas donné un avis.
 Soit un total cumulé de 92 personnes qui se sont clairement exprimées
 représentant 87,61 % de l'échantillon.

Remarque : Ici les résultats exprimés nous permettent de constater que nous avons la majorité relative c'est-à-dire 52 personnes de l'échantillon (49.52 %) de Oui contre 40 personnes (38,09 %) de Non. Pour mieux apprécier cette question, il faut que les pouvoirs publics popularisent assez cette orientation ou que, par une réforme, elle rentre dans sa phase pratique et que tout le monde joue sa partition. En multipliant les compétitions, la qualité technique se verra relevée.

Question n° 15 : La relève de l'élite sportive béninoise est-elle assurée ?

REPARTITION DES REPONSES

	Oui	Non	Non Connu	Total Cumulé	Total Général
EFF	39	54	12	93	105
%	37,14	51,42	11,42	88,57	100.00

Résultats : Sur l'échantillon, 39 personnes (37,14 %) pensent que la

relève est assurée par contre 54 personnes (51,42 %) (majorité) pensent le contraire et 12 personnes (11,42 %) n'ont pas fait savoir leur avis.

Remarque : Ce qu'on peut alors retenir ici, c'est qu'avec le système actuel qui ne prend pas en compte toutes les catégories au championnat, il ne peut y avoir l'assurance d'une relève.

Question n° 16 - a : Pensez - vous que l'expérience des centres de perfectionnement sportif (CPS) peut-elle être renouvelée dans le pays ?

REPARTITION DES REPONSES

	Oui	Non	Non Connu	Total Cumulé	Total Général
EFF	81	18	06	99	105
%	77.14	17.14	05.71	91.28	100.00

Résultats et Remarque : Dans la majorité c'est-à-dire 81 personnes sur les 105 de l'échantillon soit 77.14 % souhaitent le renouvellement de l'expérience car elle intéresse au premier chef les jeunes, mais qu'il faut limiter les disciplines en nombre ce qui posera certainement le problème des choix.

18 personnes soit 17.14 % ne le souhaitent pas et 6 personnes (5.71 %) n'ont pas donné un avis.

Question n° 16 - b : Si oui dans quelles disciplines ?

Réponses par ordre de choix :

1^{er} football,

4^{ème} basket ball,

2^{ème} athlétisme,

5^{ème} hand ball

3^{ème} boxe, ,

6^{ème} lutte traditionnelle.

Remarque : Les 81 personnes qui ont répondu par oui se sont prononcées sur les choix dont les résultats sont répertoriés ci-dessus.

Ici il s'agira de revoir les modalités pour qu'en cas de reprise, l'on ne retombe plus sur les mêmes raisons qui ont entravé l'exécution correcte du projet.

Question n° 17 : Selon vous, les efforts financiers déployés par l'Etat pour le sport ont-ils donné des résultats ?

REPARTITION DES REPONSES

	Très satisfaisants	Satisfaisants	A peine satisfaisants	Insuffisants	Non Cumulé	Total Cumulé	Total Général
EFF	2	13	39	51	0	105	105
%	1.90	12.38	37.14	48.57	0.00	100.00	100.00

Résultats : *Sur l'échantillon on a :*

- très satisfaisant : 2 personnes (1.90 %),
 - satisfaisant : 13 personnes (12.38 %),
 - à peine satisfaisant : 39 personnes (37.14 %) :
 - insuffisant : 51 personnes (48.57 %),
- soit un total de 105 personnes donc 100 %.*

Remarque : *La présentation des résultats sur la question prouve qu'un effort n'est jamais assez surtout si son déploiement est fait par les pouvoirs publics. C'est dire en d'autres termes que non seulement les gouvernants doivent rechercher d'avantage la collaboration étroite avec d'autres partenaires pour prendre en charge la gestion des APS, mais aussi doivent faire des efforts supplémentaires pour doter le pays des structures d'encadrement et les sportifs d'un minimum de leur besoin.*

Mais le fait que chaque appréciation présente un certain pourcentage témoigne que quelque chose est faite même si elle demeure insuffisante. Donc il faut alors revoir la manière de l'utilisation des subventions de l'Etat.

Question n° 18 : Le niveau de compétence des cadres techniques sportifs béninois est-il à votre avis ?

REPARTITION DES REPONSES

	Très Bon	Bon	Moyen	Médiocre	Non Connu	Total Cumulé	Total Général
EFF	7	21	60	14	03	102	105
%	6.66	20.00	57.14	13.33	2.85	97.14	100.00

Résultats : Bien que cette évaluation soit relative, la majorité 60 personnes de l'échantillon (57,14 %) estime que cette compétence est de niveau moyen.

-21 personnes (20 %) estiment que ce niveau est bon,

- 14 personnes (13,33 %) croient que ce niveau de compétence est médiocre,

- 07 personnes (6,66 %) le jugent de très bon et,

- 03 personnes (2,85 %) n'ont pas donné leur avis.

Remarque : L'impression exprimée ici tient sûrement de la prestation de ces cadres et des résultats évaluables. De fait, elle pose le problème de formation des encadreurs.

Question n° 19 : Que pensez-vous d'une assistance technique étrangère pour relever le niveau du sport béninois ?

REPARTITION DES REPONSES

	Nécessaire	Pas Nécessaire	Non Connu	Total Cumulé	Total Général
EFF	57	35	13	92	105
%	54,28	33,33	12,38	87,61	100,00

Résultats : 54,28 % des gens qui se sont exprimés souhaitent qu'il y ait une assistance technique étrangère.

33,33 % trouvent que ce n'est pas nécessaire et

12,38 % ne se sont pas prononcés.

Remarque : Cette expérience a été vécue dans les années avant 1990. Si elle mérite d'être renouvelée, il faut en étudier les termes sous forme de

contrat avec ceux qui peuvent être intéressés ou redynamiser les structures de formation comme l'INJEPS¹ pour que par un partenariat avec les grandes écoles, la formation à donner soit de qualité meilleure et se rapprocher plus des réalités des populations et des pratiquants. Cette même démarche pourrait être entreprise avec des écoles des pays étrangers afin que sous peu le sport béninois soit doté d'un nombre suffisant en encadreurs de qualité.

Question n° 20 : Vous semble-t-il nécessaire de multiplier les stages de recyclage et de perfectionnement destinés aux cadres techniques sportifs ?

REPARTITION DES REPONSES

	Oui	Non	Non Connu	Total Cumulé	Total Général
EFF	89	03	13	92	105
%	84,76	2,85	12,38	87,61	100,00

Résultats : 89 personnes (84,76 %) de l'échantillon pensent qu'il est nécessaire de multiplier les stages de recyclage et de perfectionnement. Seulement 3 personnes (2,85 %) ne les trouvent pas nécessaires et 13 personnes (12,38 %) ne se sont pas prononcées.

Remarque : Ce qu'il faut retenir, c'est qu'il est toujours mieux de chercher à acquérir de nouvelles connaissances car de nos jours les techniques évoluent et il faut s'adapter. Maintenant, il faut le négocier avec les partenaires ou en faire une des priorités au plan interne.

Question n° 21 : Pensez-vous que le nombre des cadres techniques sportifs est suffisant pour l'encadrement des sports pratiqués au Bénin ?

REPARTITION DES REPONSES

	Oui	Non	Non Connu	Total Cumulé	Total Général
EFF	08	85	12	93	105
%	7.61	80.95	11.42	88.57	100.00

¹ INJEPS = Institut National de Jeunesse, d'Education Physique et Sportive

Résultats : 8 personnes soit 7,61 % de l'échantillon interrogé disent que ce nombre est suffisant par contre la grande majorité c'est-à-dire 85 personnes soit 80,95 % estiment que ce nombre est insuffisant et 12 personnes 11,42 % n'ont pas donné un point de vue.

Remarque : Effectivement pour aider treize fédérations, leurs structures, et doter les circonscriptions administratives en personnel qui soit en même temps des répondants du ministère, le nombre actuellement disponible est très loin de pouvoir satisfaire les besoins donc il faut rapidement penser à la formation et surtout au recrutement de ce personnel technique au service de tous les échelons.

Question n° 22 : La gestion du Sport séparée de celle de l'Education Physique et Sportive (EPS) permet-elle l'épanouissement des Activités Physiques et Sportives (APS) dans le pays ?

REPARTITION DES REPONSES

	Oui	Non	Non Connu	Total Cumulé	Total Général
EFF	31	70	04	101	105
%	29,52	66,66	3,80	96,19	100,00

Résultats : 31 personnes 29,52 % répondent par l'affirmative,
- 70 personnes 66,66 % trouvent qu'elle ne permet pas l'épanouissement des APS,
- 04 personnes 3,80 % ne se sont pas prononcées.

Remarque : Si l'on considère le milieu scolaire comme la pépinière des pratiquants des A.P.S, il va falloir repenser à une tutelle commune et unique de l'E.P.S et des A.P.S pour que leur gestion soit en faveur de l'épanouissement du sport de performance et de l'élargissement de la base de pratique dans le pays.

Question n° 23 - a : Le nombre d'infrastructures sportives disponibles dans votre localité permet-il une pratique efficiente du sport de votre choix.

REPARTITION DES REPONSES

	Oui	Non	Non Connu	Total Cumulé	Total Général
EFF	04	90	11	94	105
%	3.80	85.71	10.47	89.52	100.00

Résultats : *Sur les 105 réponses constituant l'échantillon,*

- 04 personnes (3,80 %) estiment que ce nombre est suffisant,
- 90 personnes (85,71 %) le trouvent insuffisant,
- 11 personnes (10,47 %) ne se sont pas prononcées.

Question 23 - b : Qu'auriez-vous souhaité qu'on installe comme infrastructures sportives en plus d'un terrain de football ?

Résultats : *La répartition des choix des 90 personnes qui ont répondu par la négation donne :*

- 1^{er} : terrain des Sports de main : 45 personnes soit 50 %
- 2^{ème} : salle d'Arts : 26 personnes soit 28,88 %
- 3^{ème} : cours de Tennis : 19 personnes soit 21,11 %

Remarque générale : sur la question n°23.

La question de l'insuffisance des infrastructures sportives est une réalité que l'on constate dans le pays.

Si une politique de dotation des circonscriptions administratives en infrastructures est entrain de se mettre progressivement en place, il va falloir qu'à côté des terrains de football, y mette les terrains des autres sports en commençant par ce qui peut être considéré comme prioritaire pour la localité.

Question n° 24 : Que pensez-vous de la départementalisation de certaines disciplines sportives ?

REPARTITION DES REPONSES

	Nécessaire	Pas nécessaire	Non Connu	Total Cumulé	Total Général
EFF	71	14	20	85	105
%	67.61	13.33	19.04	80.95	100.00

Résultats : Dans la majorité (71 personnes 67,61 %) des 105 personnes qui constituent l'échantillon, les gens s'accordent à vouloir d'une départementalisation de certaines disciplines sportives.

14 personnes (13,33 %) ne la trouvent pas nécessaire et, 20 personnes (19.04 %) se sont abstenues de se prononcer.

Remarque : Cette question mérite une attention particulière dans la mesure où plusieurs fédérations sportives n'ont pas de ligues correspondantes dans tous les départements encore moins des associations ou des clubs. Mieux, les équipes dans plusieurs disciplines font toujours piètre figure lors des regroupements. Donc, pour mieux orienter le peu de subventions, il va falloir opérer des choix avec le concours des populations elles-mêmes pour que les sports qui s'identifient à leur localité soient développés et entretenus.

Question n° 25 : Le fonctionnement des ligues sportives vous semble-t-il ?

REPARTITION DES REPONSES

	Satisfaisant	A peine satisfaisant	Pas du tout satisfaisant	Non Connu	Total Cumulé	Total Général
EFF	08	47	50	0	105	105
%	7.61	44.76	47.61	0.00	100.00	100.00

Résultats : Sur l'effectif total de l'échantillon questionné nous avons :

- 08 personnes (7,61 %) qui trouvent ce fonctionnement de satisfaisant,

- 47 personnes (44,76 %) le jugent d'à peine satisfaisant et,
- 50 personnes (47,61 %) l'ont jugé de pas du tout satisfaisant.

Remarque : Ces nombreuses réponses négatives témoignent le fait que les ligues sont souvent éloignées des associations qu'elles sont censées encadrer et animer sur l'étendue du département. Donc, il va falloir trouver des voies et moyens pour les rendre plus fonctionnelles et qu'elles travaillent en étroite collaboration non seulement avec les équipes et associations mais aussi avec la direction départementale des sports car c'est ensemble qu'elles doivent donner vie au sport dans le département, la direction étant le répondant de l'autorité du ministère chargé des sports.

Question n° 26 : A votre avis les fédérations sportives ont-elles les moyens nécessaires pour mener leur programme ?

REPARTITION DES REPONSES

	Oui	Non	Non Connu	Total Cumulé	Total Général
EFF	52	43	10	95	105
%	49.52	40.95	9.52	90.47	100.00

Résultats : 52 personnes soit 49,52 % répondent par l'affirmative,
 - 43 personnes soit 40,95 % répondent par la négative et,
 -10 personnes soit 9,52 % n'ont pas donné un avis.

Remarque : Les fédérations qui drainent beaucoup d'équipes semblent souvent avoir les moyens nécessaires pour mener leur programme. Mais en réalité les programmes des fédérations sont ceux du ministère et les fédérations l'exécutent en partenariat avec les structures du ministère. La majeure partie des moyens (financiers, infrastructurels et parfois humains) est fournie par le pouvoir public.

Une fois ces moyens acquis, certaines fédérations demandent à opérer une gestion auto-centrée ce qui n'est pas de nature à faciliter la collaboration avec le pouvoir public pourvoyeur.

Un règlement définitif de ce conflit de gestion pourrait advenir si toutes les parties s'accordent à respecter les textes en vigueur et les limites des compétences dévolues à chacune d'elles.

Question n° 27 : Le championnat actuel (linéaire en Aller - Retour ou Groupé) permet-il la participation de toutes les formations existantes?

REPARTITION DES REPONSES

	Oui	Non	Non Connu	Total Cumulé	Total Général
EFF	12	87	06	99	105
%	12.37	82.85	5.71	94.28	100,00

Résultats : *La répartition des réponses à cette question fait constater :*

- 99 personnes soit 94,28 % des 105 constituant l'échantillon 100 % ont donné une réponse,

- 87 personnes sur les 99 (82,85,% sur 94,28 %) trouvent que ce système n'est pas de nature à favoriser la participation de beaucoup de formations ou clubs existants,

- 12 personnes soit 12,37 % estiment que ce système permet la participation de beaucoup de formations et,

- enfin 6 personnes représentant les 5,71 % de l'ensemble de l'échantillon n'ont pas donné leur point de vue.

Remarque : *Si dans leur majorité, les questionnés ont estimé que ce système de championnat mis en œuvre par les fédérations sportives n'est pas de nature à permettre la participation de plusieurs formations existantes ; cela confirme la marginalisation de ces dernières et le résultat ne peut pas permettre une bonne sélection au plan national. Le fait que ce championnat ne prenne pas en compte les catégories inférieures aux séniors pose le problème de la relève de l'élite et l'acquisition ou l'accomplissement de résultats performants.*

Question n° 28 : Que pensez-vous du questionnaire ?

REPARTITION DES REPONSES

	Très intéressant	Intéressant	Pas Intéressant	Non Connu	Total Cumulé	Total Général
EFF	52	51	02	0	105	105
%	49,52	48,57	1,90	0,00	100,00	100,00

Résultats : 52 personnes soit 49,52 % de l'échantillon trouvent le questionnaire de très intéressant

- 51 personnes soit 48,57 % estiment qu'il est plutôt intéressant
- 02 personnes soit 1,90 % ne le trouvent pas intéressant.

Remarque : Dans leur majorité, les enquêtés ont trouvé le questionnaire d'intéressant. C'est la preuve qu'au Bénin, très rarement les populations sont soumises à une enquête surtout en ce qui concerne les questions sportives qui pourtant se posent avec acuité. Les populations veulent s'exprimer, donner leur point de vue sur les questions sportives et enfin prendre part aux discussions qui peuvent faire sortir le sport béninois de sa léthargie.

Question n° 29 - a : Y-a-t-il d'autres thèmes que vous auriez aimé voir aborder pour compléter cette réflexion plus tard ?

REPARTITION DES REPONSES

	Oui	Non	Non Connu	Total Cumulé	Total Général
EFF	52	41	12	93	105
%	49,52	39,04	11,42	88,57	100,00

Résultats : 52 personnes soit 49,42 % de l'échantillon répondent par l'affirmative,

- 41 personnes soit 39,04 par la négative et,
- 12 personnes 11,42 % n'ont pas donné un avis.

Question n° 29 - b : Si Oui indiquez - les.

Sur cette question, plusieurs thèmes ont été proposés mais à défaut de pouvoir les aborder dans la présente monographie, nous nous faisons le devoir de les énumérer à toutes fins utiles.

Il s'agit des thèmes relatifs aux questions suivantes :

- la question de l'école de sport,*
- la gestion de la carrière des sportifs,*
- le problème des sélections sportives,*
- le sponsoring,*
- le sport de proximité et ses compétitions,*
- la motivation des athlètes et joueurs,*
- le droit et le sport,*
- les sondages d'opinion dans le domaine du sport,*
- le sport - média,*
- la politique infrastructurelle,*
- la formation des cadres techniques d'animation,*
- les rapports Ministère des sports et fédérations sportives.*

Conclusion Partielle :

Les nombreuses réponses données aux questions que nous avons posées témoignent de l'intérêt que les populations accordent aux activités sportives.

Si parfois, elles sont résignées, elles gardent tout de même l'espoir que dans un futur, le sport béninois connaîtra ses moments de gloire. Pour l'instant l'essentiel serait qu'il y ait une prise de conscience collective et que des solutions adéquates commencent à être trouvées aux divers problèmes qui minent ce sport et son développement tels que la réorganisation de son système de championnat, du financement des activités sportives, de la formation des cadres techniques, des infrastructures, d'équipements, de gestion administrative etc ...

Ainsi, nous nous devons de réfléchir pour mieux adapter les structures d'animation sportive (fédérations, ligues, associations) à nos réalités locales sans toutefois chercher à bouleverser la spontanéité organisationnelle qui existait car même dans les pays développés, le sport

a toujours pris naissance au niveau local favorisant ainsi la sociabilité locale avant de s'étendre au plan national.

Il ressort de cette étude que nous devons inscrire notre démarche dans l'espace de façon à considérer chaque membre de la société comme acteur privilégié, de façon à pouvoir réduire pour un meilleur rendement les difficultés qu'il vit en tant que responsable d'associations ou de clubs.

C'est ainsi seulement que nous aurons pris à notre compte, les idées reçues qui cadrent avec nos préoccupations et qui nous renforcent dans les propositions et suggestions qui feront l'objet de la quatrième et dernière partie de la présente monographie.

Quatrième PARTIE

**SUGGESTIONS ET PERSPECTIVES DE
REDYNAMISATION DE LA PRATIQUE
SPORTIVE.**

TITRE I : SUGGESTIONS

Les investigations auxquelles nous nous sommes livrés jusqu'ici nous ont permis de détecter et de recenser nombre d'insuffisances qui inhibent le développement du sport en général et son système de championnat en particulier.

Elles nous ont aussi permis de les localiser aux différents niveaux où elles se manifestent dans l'ensemble du mouvement sportif.

Les essais de suggestions que nous ferons en vue de les combler et pour qu'enfin le sport béninois intéresse tout le monde et sortir de sa léthargie peuvent être circonscrits au sein des rubriques suivantes. Il s'agit notamment de :

- 1- La redynamisation des activités sportives par une nouvelle formule d'organisation du championnat sportif ;
- 2- La vie des associations sportives ;
- 3- La rationalisation des choix des objectifs prioritaires ;
- 4- La diversification des sources de financement ;
- 5- La déontologie des fédérations ;
- 6- La politique de formation des cadres.

Il s'agit ici pour nous de suggérer et non d'indiquer aux pouvoirs publics des directives. Donc dans notre démarche, nous nous bornerons à évoquer les grands axes par lesquels ces suggestions et propositions peuvent parvenir efficacement aux cibles visées.

Chapitre 1: LE CHAMPIONNAT

4.1.1.- Nouvelle formule de championnat

L'adoption d'une charte nationale des sports est certes un pas décisif dans la redynamisation des activités sportives dans notre pays. Mais ce

texte ressemblerait à un ensemble de vœux pieux s'il n'était pas supporté par une observation et une analyse réaliste de la pratique quotidienne dans ce domaine. Comme nous l'avons dit, il est un constat simple à faire.

Le sport en République du Bénin est resté un phénomène essentiellement citadin et même circonscrit en majorité dans l'espace urbain des villes de Cotonou et de Porto-Novo. La plupart des clubs et associations sportifs y sont domiciliés et leur vitalité relative cache la trop grande indigence et la grande indolence dans lesquelles se trouve le reste du pays. Il n'est donc pas surprenant que le virus citadin du mercantilisme trop primaire ait gagné le secteur du sport au point de lui enlever la sève du plaisir désintéressé et de nationalisme qui font du sportif un passionné fier d'être le représentant de la santé physique de son pays.

Face à tout cet ensemble de considérations, il faut alors asseoir une politique de décentralisation sportive et une hiérarchisation des valeurs qu'on doit priser chez nos représentants au plan national afin d'amener progressivement à dégager de la pratique du sport de masse et de ses compétitions, une élite sportive acquise aux valeurs de la dignité et de la conscience nationale.

C'est pourquoi, la nouvelle formule d'organisation du championnat sportif que nous proposons ici s'appuie dans sa totalité sur la Charte Nationale et qui, si elle venait à s'appliquer, remplacera la formule du championnat linéaire actuellement pratiqué qui est très coûteux pour les équipes et qui marginalise la majorité des jeunes sportifs béninois et des formations sportives auxquelles ils appartiennent.

En effet, pour déceler de nouveaux talents et former de véritables équipes nationales, la nouvelle formule que nous proposons voudrait que les championnats sportifs (toutes disciplines " confondues " ou " retenues " en toutes catégories) s'organisent de la manière suivante :

4.1.2.- Une phase départementale

Elle se déroulera au niveau local c'est-à-dire du village à la préfecture en passant par les communes et les sous-préfectures ou circonscriptions urbaines en compétitions interclubs.

Ainsi, chaque département au terme de ses championnats pourra

présenter ses meilleures équipes ou meilleures sélections à une seconde phase supérieure.

4.1.3.- La phase nationale

C'est un championnat national dont la compétition regroupera les équipes championnes issues des championnats départementaux de longue durée dans chaque discipline des sports collectifs .

Ce championnat national permettra de dégager et de décerner le titre de champion national aux équipes qui sortiront vainqueurs et pourront représenter le pays aux différentes compétitions internationales.

A cette phase nationale sera aussi organisée une coupe du Bénin à l'intention cette fois-ci des sélections départementales dans chaque discipline . C'est au cours de ces compétitions que les véritables sélections s'effectueront en vue de constituer les équipes nationales.

Quant aux sports individuels, ce sont les sélections départementales issues d'un championnat groupé des meilleurs éléments au plan départemental qui participeront au tournoi national de la spécialité.

En somme, la nouvelle formule ainsi proposée évitera la marginalisation sans cesse de l'immense majorité de la jeunesse par les fédérations. Cette forme d'organisation donnera vie aux ligues sportives et suscitera un engouement pour la pratique sportive locale.

En ce qui concerne la tutelle des équipes, on pourra dire, sur la base de l'esprit de la Charte qu'au niveau local, l'équipe constituée appartient à la collectivité et tous ceux qui s'intéressent à la discipline sportive par une libre adhésion.

Dès qu'une équipe est qualifiée pour prendre part à la compétition de la hiérarchie administrative supérieure, tout en demeurant l'équipe initiale, elle pourra bénéficier du soutien de l'administration locale par une subvention à définir de commun accord et de préférence en matière d'aide pour les déplacements et ainsi de suite jusqu'à la phase départementale.

Toutefois, les sélections départementales feront l'objet d'une tutelle de la préfecture et de tous les membres sympathisants ; donc une sorte de

responsabilité partagée, ce qui impliquerait davantage les collectivités locales.

L'organisation pratique de cette forme de championnat décentralisé revient aux fédérations sportives et à leurs ligues correspondantes qui définiront les modalités pratiques qui puissent tenir compte du temps et de l'espace et de façon à minorer les coûts pour les équipes.

Nous pouvons toutefois rappeler qu'il y a différentes formules de championnat appliquées çà et là au football qui sont aussi valables pour les autres sports collectifs. On peut citer notamment :

- la formule de championnat intégral dans lequel toutes les équipes engagées se rencontrent en aller et retour (actuellement en vigueur au Bénin, au Sénégal, au Togo, etc...) surtout au football,
- la formule de championnat en deux poules en aller / retour par poule et une phase finale (formule expérimentée au Bénin en 1993-1994),

- la formule en trois phases dont le championnat malien est le cas typique qui peut être aussi expérimentée au Bénin mais au niveau départemental avec trois (3) poules d'au moins quatre (4) équipes évoluant ensemble.

Cette formule du championnat en plusieurs poules et en 3 phases peut résoudre la question de l'organisation des compétitions à la base au Bénin car il suffira de l'appliquer au niveau départemental où le nombre d'équipes des sous-préfectures et circonscriptions urbaines peut permettre cette expérimentation.

Si par cette approche, on peut minorer la charge des équipes, réduire les déplacements. Il est utile aussi de dire qu'elle favorise la détection des talents à partir des quartiers, des communes, des villes pour aboutir aux sélections départementales avant la phase nationale.

Par exemple : Dans un pays comme le Bénin composé de six (6) départements, si l'on dégage 16 joueurs par département tous les ans, au niveau national on aura : $16 \times 6 = 96$ joueurs par discipline.

A partir des 96 joueurs on peut dégager un noyau de 30 joueurs pour

l'équipe nationale des catégories de moins de 17 ans par discipline. Les 66 joueurs restants peuvent être mis à la disposition des clubs participants au championnat de la super ligue si cette dernière était aussi retenue pour évoluer aux côtés de la nouvelle formule du championnat.

Cette procédure de détection permet l'amélioration et le renouvellement de l'élite aussi bien au niveau des sélections nationales qu'au niveau des clubs.

4.1.4.- A titre transitoire : Une super ligue

En attendant la phase de structuration, de déclaration des clubs et la prise de décision politique devant aboutir à l'application effective de la nouvelle formule de championnat suggérée et soutenue par d'autres dispositions telles que proposées aux chapitres suivants, une dérogation spéciale pourrait être faite aux fédérations pour organiser leur championnat (ancienne formule) sous forme de " SUPER LIGUE ".

Ce championnat qui n'a aucun caractère national pourrait regrouper les équipes actuelles et d'autres nouvelles qui en ont les moyens pour y prendre part.

A l'issue de ce championnat, l'équipe championne peut prétendre à la coupe de la " SUPER LIGUE ".

Cette dérogation spéciale qui doit être limitée dans le temps (période transitoire) évitera de créer un vide total dans les activités des fédérations et dans la vie sportive du pays.

En revanche elle prendra fin dès que la nouvelle formule de championnat national venait à voir le jour.

4.1.5.- Comment organiser les compétitions dans ce championnat ?

A.- SPORTS COLLECTIFS

a) ➤ Le championnat au niveau communal :

Il rassemble dans un championnat dont les modalités pratiques sont définies par la fédération et les ligues de la discipline correspondante, les équipes des quartiers ou des villages qui constituent la commune pour

dégager l'équipe championne et la sélection communale.

b) ➤ Le championnat au niveau sous-préfectoral ou circonscription urbaine. Il regroupera également dans un championnat toutes les équipes qualifiées de toutes les communes qui composent la sous-préfecture ou la circonscription urbaine.

A l'issue de ce dernier, seront dégagées l'équipe championne de la sous - préfecture ou de la circonscription urbaine et la sélection de la ville.

c) ➤ Le championnat au niveau départemental.

Il regroupera les équipes qualifiées des sous-préfectures dans un championnat pour connaître l'équipe championne du département et la sélection départementale.

d) ➤ Phase nationale (championnat)

Elle regroupera dans une localité de la République du Bénin les six équipes championnes des six départements administratifs du pays. A l'issue de ce championnat sous forme de tournoi groupé, les équipes seront classées et mériteront le titre de champion national et représenteront le pays aux différentes compétitions internationales.

e) ➤ Phase nationale (coupe du Bénin)

Contrairement à la phase précédente, celle-ci regroupe les sélections départementales en un tournoi pour dégager l'équipe vainqueur de Coupe.

B.- SPORTS INDIVIDUELS

a) ➤ Phase départementale

Elle regroupera au chef-lieu de chaque département ou dans une autre localité, les meilleurs athlètes de toutes les sous-préfectures et circonscriptions urbaines en un meeting pour dégager et constituer la sélection départementale.

b)► Phase nationale

Au cours de cette rencontre nationale, se retrouveront les meilleurs athlètes sélectionnés au niveau des départements dans une compétition pour connaître ceux qui sont ou peuvent faire partie de l'équipe nationale.

C.- A TITRE TRANSITOIRE DES SUPER LIGUES

Sous forme des championnats actuels, elles permettront d'occuper les fédérations et d'animer la vie sportive par des équipes volontaires qui auront les moyens nécessaires en attendant la mise en place des nouveaux mécanismes.

Remarques : L'avantage de toute cette nouvelle organisation permettra notamment :

- l'augmentation du nombre de pratiquants,
- de passer de l'informel au formel par la mise en place des structures de compétition en faveur des joueurs,
- de détecter et de former la future élite,
- d'élever le niveau de compétitions nationales par le resserrement de l'élite,
- d'améliorer les infrastructures par une politique de création des stades et des terrains de jeu,
- de minorer les charges pour les équipes,
- de réduire les distances à parcourir et susciter une participation massive des équipes.
- de transformer l'espace à offrir aux jeunes en un carrefour d'échange et de brassage pour l'unité et la cohésion nationale,
- la révélation des jeunes talents et l'évaluation des potentialités existantes,
- de se sentir comme l'expression de la diversité au sein d'une même communauté,
- de se reconnaître véritablement d'une élite en cas de sélection.
- de définir véritablement le sport comme une série de compétition permanente à deux niveaux :

1°) contre un adversaire pour gagner

2°) contre ses propres partenaires pour se positionner.

Chapitre 2 : AUTRES SUGGESTIONS

4.2.1.- De la vie des Associations Sportives Locales

Les clubs ou associations sportives locales, en organisant des compétitions sportives, jouent un rôle important dans l'animation locale.

Tout d'abord, les compétitions comme " spectacle " drainent un public. La promotion des compétitions est donc essentielle.

Elles permettent non seulement d'assurer un financement au club local par la vente des billets d'entrée, mais elles favorisent aussi une vie sociale intense.

La création de groupes de supporters assistant aux compétitions et suivant les sportifs dans leurs déplacements donnent l'occasion de manifestations qui deviennent souvent extra-sportives (pour ne citer que le cas du développement économique, culturel, touristique, etc ...).

D'autre part, la pratique sportive compétitive donne l'occasion aux clubs de participer au prestige de leur cité car grâce aux exploits d'un club, la localité peut jouir d'un certain nombre d'avantages tel que l'implantation d'une infrastructure sportive ou d'un jumelage d'équipes .

La vie sportive étant également un élément de l'économie locale, les clubs sportifs participent au développement de celle-ci, par leur contribution à l'image de marque des communes et aux prestiges qui en découlent.

C'est pourquoi nous nous devons de suggérer au département chargé des sports, de sensibiliser à l'avance l'opinion publique des bienfaits et avantages de la décentralisation des compétitions qui pourra véritablement prendre corps s'il y a une adhésion massive.

4.2.2.- De la rationalisation des choix

Lorsque nous signalons que la sollicitude des pouvoirs publics est allée comme par le passé au sport d'élite plutôt qu'au sport de masse et de proximité, nous croyons savoir que cela tient du fait de la confusion qui règne au niveau de la réelle compréhension des termes " OPTION " et " OBJECTIF ".

Pour nous, choisir entre le sport d'élite et le sport de masse ou de proximité, c'est en fait déterminer son option .

Lorsque ce choix est orienté sur une cible matérielle ou immatérielle à atteindre, il devient alors un objectif.

Ainsi donc, s'il est compris que l'option du Bénin en matière sportive est le sport de masse et de proximité, il apparaît selon le libellé même de la Charte, que l'objectif de cette option est de rendre la pratique du sport accessible au plus grand nombre duquel on sortira une élite performante ce qui consistera l'objectif de notre démarche.

On se poserait alors la question de savoir comment les seuls budgets du Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs peuvent-ils subvenir convenablement aux besoins matériels et financiers de treize (13) fédérations à la fois sans s'asphyxier ?

C'est donc à partir de cette réflexion que s'impose la nécessité d'opérer des choix.

Opérer des choix ne signifie pas à notre entendement avoir cette autre attitude qui consiste à prendre en compte une partie d'un en entier et laisser choir l'autre. Dans le cas d'espèce des treize (13) disciplines qu'administrent nos fédérations nous entendons que des efforts logistiques (matériels, financiers et humains) puissants des pouvoirs publics se portent sur trois ou quatre d'entre elles (selon des critères objectifs ou une décision politique concertée) sur une période à déterminer (trois à cinq ans par exemple) ; pour ne citer que le cas de l'Angola avec les choix portés sur le hand ball et le basket ball pour lesquels ce pays est devenu incontournable au plan africain.

Les autres disciplines pendant cette même période bénéficieront disons plutôt d'une subvention d'entretien. Cette espèce de roulement aura l'avantage à terme de permettre aux fédérations concernées de mieux asseoir leur organisation qui devra déboucher sur une auto-gestion du point de vue financier, les subventions de l'Etat arrivant que sous forme d'un appoint.

Nous ne sommes pas sans estimer l'importance de la désapprobation que la mise en œuvre de cette démarche soulèvera de la part des neuf (9)

ou dix (10) autres fédérations dirigeantes, qui n'auraient pas été élues au premier tour.

La procédure est certes douloureuse, mais elle y gagne par son efficacité à rendre les clubs rapidement compétitifs et capables de performance si par ailleurs l'on ne lésine pas sur les moyens logistiques.

4.2.3.- Des sources de financement

Le Bénin est un pays en voie de développement disposant à l'étape actuelle de ressources relativement limitées dans la mesure où les problèmes socio-économiques qu'il doit résoudre sont multiples et multiformes.

Cette considération nous fait l'obligation de ne retenir au niveau de nos suggestions que celles qui paraissent réalistes et susceptibles d'intégrer les réelles possibilités financières de l'Etat.

Des choix politiques qui seront faits et de l'effort à rationaliser et hiérarchiser les priorités des objectifs dépendra le poids des interventions financières de l'Etat et des collectivités locales dans le domaine du sport.

- a) Le Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, sur le plan interne de ses structures, devra se persuader de la nécessité que la décentralisation de ses services centraux au niveau départemental ne peut devenir fonctionnelle et efficace que si elle est accompagnée d'une déconcentration des moyens. Explicitement cela veut dire qu'il faut affecter aux Directeurs Départementaux de la Promotion des Jeunes, de l'Entreprenariat, des Sports et des Loisirs (DDPJESL) les moyens indispensables à l'accomplissement des missions qui leur sont assignées. Pour ce faire les directions doivent en conséquence disposer d'un budget propre et d'un personnel en nombre suffisant et qualifié.
- b) Eu égard à l'insuffisance du budget octroyé au MJSL, nous suggérons que l'Etat puisse consentir à l'exonération totale sinon au moins partielle des taxes douanières sur les équipements sportifs. Cela allégera le budget de MJSL, des fédérations, des associations sportives qui pourra être plus disponible à honorer d'autres besoins.

c) Le MJSL en collaboration avec le Comité National Olympique et Sportif du Bénin rédigera un plaidoyer qui visera non seulement à rallier les décideurs du pays (nationaux et partenaires internationaux) mais également à mobiliser en permanence les Organisations Non Gouvernementales (O.N.G.) dont l'action a toujours été en faveur de la Jeunesse en général sans oublier les autres partenaires tels que : les mécènes, les sponsors, les bailleurs de fonds.

d) Les associations sportives elles-mêmes.

Pour leur vie, elles bénéficieront de plusieurs possibilités de financement soit par des tiers ou générés par les activités qu'elles mènent. Ainsi leurs autres sources peuvent être :

- les cotisations des membres dont le montant ne doit pas être excessif,
- une partie des droits d'entrée aux manifestations si le championnat est décentralisé et se passe surtout régulièrement dans la localité d'origine du club,
- les subventions publiques c'est-à-dire de l'Etat, des départements, des circonscriptions ou la commune et pour cela, la demande doit être exprimée à temps,
- enfin des dons et legs en provenance des établissements d'utilité publique comme les Fondations, les O.N.G.

4.2.4.- De la déontologie des fédérations

Au niveau des fédérations, il y a lieu de procéder à une véritable "désyndicalisation" des fonctions de leurs membres, pour rendre possible le dialogue entre ces organes intermédiaires et le ministère de tutelle.

Nous pensons que c'est à ce prix seulement qu'elles seront disponibles à s'ouvrir aux suggestions et directives du service public de la Jeunesse des Sports et Loisirs.

Il nous paraît aussi utile de suggérer la création d'une instance de concertation à consulter avant la prise des décisions importantes par le MJSL intéressant les organes collaborateurs que sont les



fédérations et les ligues. Cette démarche contribuera à favoriser les échanges dans les rapports de collaboration parce qu'elle aura inhibé, auprès des membres de ces organes dirigeants le complexe de personnes assistées qu'ils affichent.

Nous retenons également qu'il faut prévoir des stages de recyclage à l'intention des membres des bureaux directeurs des fédérations et des ligues pour permettre à ceux-ci de se tremper dans les nouvelles méthodes de gestion de l'administration sportive afin d'être plus aptes à assurer leurs fonctions de membres dirigeants, en les amenant au cours de ces sessions, au plan technique à élaborer des projets, à les réaliser et à les évaluer.

Dès lors on pourra exiger que tout octroi de subvention sollicitée par une fédération, soit subordonnée à la présentation par celle-ci au Ministère de la Jeunesse des Sports et des Loisirs en fin de chaque saison sportive de son bilan d'activité qui devra comporter les éléments suivants :

- l'état de l'évolution du nombre des licenciés,
- la liste des clubs affiliés département par département,
- le rapport des résultats techniques et leur analyse,
- le rapport financier et les pièces justificatives si possible,
- et les projets de programme pour la prochaine saison incluant l'estimation de leurs coûts.

Dès lors que les membres des bureaux directeurs des fédérations seront formés, ils devront comprendre qu'ils ont pour tâches essentielles les tâches d'ordre technique qui sont très nombreuses et qui exigent de leur part et des membres des commissions qui en sont chargées une compétence particulière.

Parmi ces tâches on peut retenir :

- L'organisation et le contrôle des compétitions ce qui suppose l'élaboration des règlements sportifs, l'établissement des calendriers, la désignation des officiels (juges, arbitres, délégués), l'enregistrement et l'homologation des résultats, l'instruction et le règlement des litiges, la préparation et l'organisation des rencontres internationales des équipes

nationales.

- La détection, la formation et le perfectionnement des cadres techniques en étroite collaboration avec le ministère de tutelle, ceux-ci comprenant aussi bien les entraîneurs des clubs que des officiels (juges et arbitres).

A partir de là, on pourra mesurer la vitalité d'une fédération selon certains critères comme : le nombre de licenciés et de clubs affiliés, la qualité des résultats obtenus sur le plan national et sur le plan international.

4.2.5.- De la politique de formation des cadres

Au niveau du sport béninois, tout se passe plutôt comme si les clubs pouvaient s'animer en l'absence de cadres techniques qualifiés.

Devant la "négligence" apparente de l'Etat à manifester diligemment son intervention dans le domaine et l'indifférence des fédérations à se préoccuper de ce problème essentiel à leur survie, il est apparu opportun de risquer nos suggestions sur la question car nous restons convaincus que la formation des cadres techniques constitue l'élément moteur pour le développement du Sport.

a) Les cadres techniques sportifs

Pour les animateurs et entraîneurs cette politique de formation devra :

- définir leur profil (durée du cycle de formation, niveau),
- élaborer le contenu des programmes de formation,
- déterminer les secteurs de leur intervention,
- les conditions qui fixent leur utilisation,
- rechercher et coopérer avec les écoles ou centres de formation.

L'importance numérique de ces cadres ne pourra que contribuer à faciliter la pratique sportive et la mise en œuvre de la politique du ministère en la matière.

b) Les arbitres

Ce corps qui a plus souvent que rarement fait la décision des matches dans notre pays constitue une véritable citadelle que les pouvoirs publics devront prendre d'assaut pour qu'elle devienne enfin opérationnelle en se conformant à l'éthique qui sous-tend sa mission de juge impartial des rencontres sportives.

CONCLUSION GENERALE

Notre prétention au cours de cette étude n'est pas d'épuiser tous les problèmes posés ou qui sont soulevés par la pratique du sport au Bénin en général et de la nouvelle forme de championnat suggérée en particulier.

Néanmoins, nous pensons avoir tracé quelques grands axes et révélé quelques aspects des phénomènes qui le contrarient.

Pour y parvenir, il nous a fallu prendre suffisamment de distance tant envers les Pouvoirs Publics qu'envers les organes intermédiaires. Nous avons tout d'abord analysé les problèmes, consulté le point de vue des concitoyens et enfin essayé de suggérer des propositions.

Elles ne sont pas certes les seules valables. Nous avons formulé les nôtres de façon pragmatique parce qu'à nos yeux elles semblent répondre le mieux aux conditions socio-économiques qui prévalent chez nous.

En définitive, la formule que nous proposons ne sera possible que grâce aux qualités morales et aussi à la permanente disponibilité de tous ceux qui oeuvrent pour l'avenir radieux du sport béninois à savoir : les pouvoirs publics, les organes intermédiaires (fédérations ,ligues) les pratiquants eux-mêmes, les bailleurs de fonds etc ...

Enfin, il nous est loisible au terme de cette monographie de dessiner à grands traits les problèmes que pose la pratique du sport au Bénin en général dont les gros plans coupés au fil des pages, ont parfois fourni des détails trop riches pour en laisser une image à l'échelle de la perception de quelques grands axes à révéler notamment celui des championnats sportifs évoqués.

Les Béninois sont avant tout des sportifs obstinés. Leur profond attachement aux activités sportives et le sport de performance n'a d'égal que l'immensité du ministère public, la prérogative qui lui est dévolue et les moyens dont il dispose ; ce ministère qui régit les sports et auquel ils sont rivés eux-mêmes au point de ne pouvoir s'en séparer sans la contrainte.

Cet intérêt pour les sports de performance est significatif car la vision qu'ont les Béninois du sport s'en trouve affectée. Les Béninois apportent peut-être à la culture sportive une contribution qui, exploitée

selon les règles de l'art permettrait sans doute d'approfondir le sport antérieur à notre siècle ; car le goût pour la matière érige les sportifs béninois en "faiseurs de miracle " des éléments sportifs, rôle qu'ils remplissent encore de nos jours au sein des nombreuses populations auxquelles et pour lesquelles nous venons de faire des suggestions selon une connaissance et une observation attentive.

Les sportifs béninois se veulent maîtres du monde ambiant, aux qualités morales sûres. Sous des apparences "misérables" et avec des moyens insignifiants selon notre optique, ils peuvent agir sur les activités sportives comme s'ils agissaient sur une partie d'eux-mêmes.

En présence d'un tel symbolisme des éléments, on pourrait penser que les sportifs béninois ne sont pas pragmatiques, qu'ils s'affirment et se nient. Ils s'affirment par le sentiment de leur propre puissance et se nient en se donnant. Le paradoxe n'est toutefois qu'apparent ; le dont de soi étant le moyen habile pour mieux se réaliser.

L'indisponibilité ou la paresse des Béninois meurt au cours des défaites pour ressusciter quand il y a des résultats. La hargne et la persévérance des sportifs béninois deviennent alors une position de retrait de concert avec les pouvoirs publics afin de mieux conquérir la vie. Les Béninois ne pourraient pas nourrir de telles ambitions sans un sentiment de puissance de leur propre personne.

En réalité, la maîtrise de soi et l'investissement collectif des énergies de tous est la clef de voûte de toute l'architecture sportive du Bénin. Elle est présente dans ses gestes et dans son comportement, se réalise dans son langage, s'actualise dans sa mentalité et dans toute sa manière d'être.

En pensant aider les Béninois en général et la pratique sportive intense à la base et de performance en particulier à surmonter cette situation et cette affectivité pour la chose collective, une des voies scientifiques d'issue nous semble-t-il peut-être celle d'une autre manière de penser et d'agir.

C'est dans cette dynamique que veulent s'inscrire les différentes suggestions faites dans cette présente monographie.

BIBLIOGRAPHIE



- 1.- **ALBERTINI Pierre**, Mémento de l'éducateur sportif 2^e degré. Editions Revue E.P.S, Paris, INSEP Publications, 1986 pp.471-477 .
- 2.- **BERTHIER Georges**, Sport pour tous . Editions O.F.A.J, Paris, 1974 pp. 286 - 302
- 3.- **FROTIEE Patrick**, Créer, animer, gérer, dissoudre une association. Paris, PUF, 1996. 271 p.
- 4.- **THOMAS Raymond**, La réussite sportive. Paris, PUF, 1975, 305 p.

Autres Documents

(Mémoires, Textes Réglementaires, Législatifs, Cours magistraux)

- Les textes fondamentaux (Charte Nationale des Sports) MJS 1992
- Rapport d'activité du Ministère de la Jeunesse et des Sports 1991 - 1992
- AMADOU Madjidou (Revalorisation du sport traditionnel, Arme d'expression sociale), Mémoire de CAPEPS, UNB, INEEPS, 1984 - 1985.
- Décret N° 91 - 285 du 17 Décembre 1991 portant approbation des statuts types des Associations Sportives
- Lettre circulaire N° 22/SGG/REL du 29 Mai 1991
- Notes de M. Moustapha TAMBA, "Sociologie de l'éducation" INSEPS. DAKAR 1996 - 1998
- Rapport colloque International des DT N/FB Ouagadougou du 19 au 26-2-1998
- Forum de la Semaine N° 359 du 21 au 27 Mai 1997 Cotonou République du BENIN.

Annexes

ENQUETE SUR LA GESTION DU MOUVEMENT SPORTIF EN REPUBLIQUE DU BENIN

1 - Ce questionnaire destiné à un échantillon de la population vise à procéder à une évaluation de l'évolution du mouvement sportif (Extra scolaire) et de son Système de Championnat en République du Bénin de 1990 à 1996, soit six (6) ans après les Etats Généraux sur le Sport.

2 - Il est élaboré dans le cadre des travaux de recherche en vue de la rédaction d'une monographie et devrait pouvoir déboucher à terme sur l'ébauche de propositions de solutions susceptibles d'améliorer non seulement le système de championnat sportif dans notre pays, mais aussi permettre à nos sélections d'être plus compétitives au plan international.

Nous espérons que par vos réponses nombreuses et objectives, vous puissiez contribuer efficacement à ce travail.

3 - Le présent questionnaire est anonyme. Donc vos réponses ne seront utilisées que dans le strict contexte d'exploitation scientifique précisé plus haut (à l'exclusion de toute autre utilisation) ; le cadre du service public dans lequel cette étude se développe, en est le principal garant.

Toutefois, dans le cas où vous souhaiteriez compléter ces informations, vous pouvez indiquer ci-dessous vos noms et adresse pour le contact.

Nous vous remercions pour l'effort requis par vos réponses à ce questionnaire.

NOM et PRENOMS

ADRESSE

Pour répondre :

Mettre une croix (X) dans l'une des cases qui correspond le mieux à votre réponse.

En cas de besoin par un mot ou une phrase succincte.

Merci de votre collaboration

ENQUETE SUR LA GESTION DU MOUVEMENT SPORTIF EN REPUBLIQUE DU BENIN

QUESTIONNAIRE

- 1- Sexe : masculin féminin âge
- 2 - Quelle localité habitez-vous ? Sous - Préfecture
Circonscription urbaine
- 3 - Etes-vous actuellement
- En cours d'étude ? - A La Retraite ?
- Travailleur indépendant ? - Autres Statuts ?
- Agent Permanent de l'Etat ? - Ne répond pas ?
- 4 - a) Appartenez-vous à un club sportif ?
OUI NON Ne répond pas
- b) Si OUI en qualité de :
- Athlète ou joueur - Cadre technique
- Membre dirigeant - Membre sympathisant
- 5 - Lisez-vous une revue ou un journal sportif ?
OUI NON Ne répond pas
- 6 - Pensez-vous que l'existence effective d'une presse écrite spécialisée dans l'information sportive peut aider à une pratique plus massive du sport ?
OUI NON Ne répond pas
- 7 - Selon vous, le temps hebdomadaire (Télé 1H30, Radio 3H) consacré au sport sur les médias est-il suffisant ?
OUI NON Ne répond pas
- 8 - a) Vous arrive-t-il de discuter entre amis des performances sportives de nos athlètes et équipes ?
OUI NON Ne répond pas
- b) Si OUI, Comment les trouvez-vous surtout de 1990 à 1996 ?
- Très satisfaisant - Passable
- Satisfaisant - Pas du tout satisfaisant

9 - a) Gardez-vous espoir d'un meilleur résultat dans un futur proche ?

OUI NON Pas d'avis

b) Dans quelles disciplines sportives ? (Enumérez-les) dans l'ordre de vos choix.

1..... 2 3

10 - Comment appréciez-vous les actions que mène le département chargé des sports dans le pays ?

- Très satisfaisant - A peine satisfaisant
- Satisfaisant - Pas du tout satisfaisant

11 - a) Allez-vous aux spectacles sportifs ?
OUI NON Ne répond pas

b) Si OUI, est-ce :

- pour soutenir votre athlète ou votre équipe ?
- pour vous distraire ?
- à défaut d'avoir d'autres choix de loisirs ?
- parce qu'ils sont les plus accessibles à votre bourse ?

12 - Que pensez-vous du degré de motivation de nos athlètes et joueurs ?

- Très élevé -Elevé -A peine élevé - Bas - Pas d'avis

13 - Vous paraît-il important que les athlètes et les équipes béninois remportent des succès ?

OUI NON Pas d'avis

14 - La nouvelle orientation du sport béninois depuis 1990 (libéralisation) a-t-elle contribué à relever la qualité technique du spectacle sportif ?

OUI NON Pas d'avis

15 - Selon vous la relève de l'élite sportive béninoise est-elle assurée ?

OUI NON Pas d'avis

16 - a) Pensez-vous que l'expérience des Centres de Perfectionnement Sportif (C P S) peut-elle être renouvelée dans le pays ?

OUI NON Pas d'avis

b) Si OUI, dans quelle (s) discipline (s) ?

1..... 2 3

17 - Selon vous, les efforts financiers déployés par l'Etat pour le sport ont-ils donné des résultats :

- Très satisfaisants - Satisfaisants - Pas d'avis
- A peine satisfaisants - Pas satisfaisants

18 - Le niveau de compétence des cadres techniques sportifs béninois est-il à votre avis :

- Très bon ? - Bon ? - Moyen ? - Médiocre ? - Pas d'avis ?

19 - Que pensez-vous d'une assistance technique étrangère pour relever le niveau du sport béninois ?

- nécessaire - pas nécessaire - pas d'avis

20 - Vous semble - t - il nécessaire de multiplier les stages de recyclage et de perfectionnement destinés aux cadres techniques sportifs ?

OUI NON Pas d'avis

21 - Pensez-vous que le nombre des cadres techniques sportifs est suffisant pour l'encadrement des sports pratiqués au Bénin ?

OUI NON Pas d'avis

22 - La gestion du Sport séparée de celle de l'Education Physique et Sportive (EPS) permet-elle l'épanouissement des Activités Physiques et Sportives (APS dans le pays ?

OUI NON Pas d'avis

23 - a) Le nombre d'infrastructures sportives disponible dans votre localité permet-il une pratique efficiente du sport de votre choix ?

OUI NON Pas d'avis

b) Qu'auriez-vous souhaité qu'on installe comme infrastructures sportives en plus d'un terrain de Football ?

1..... 2 3

24 - Que pensez-vous de la départementalisation de certaines disciplines sportives ?

- nécessaire - pas nécessaire pas d'avis

25 - Le fonctionnement des ligues sportives vous semble-t-il ?

- satisfaisant - à peine satisfaisant - pas du tout satisfaisant
- pas d'avis

26 - A votre avis, les fédérations sportives ont-elles les moyens nécessaires pour mener leur programme ?

OUI NON Pas d'avis

27 - Le championnat actuel (linéaire en Aller - Retour ou Groupé) permet-il la participation de toutes les formations existantes ?

OUI NON Pas d'avis

28 - Que pensez-vous du questionnaire ?

- Très intéressant - Intéressant - Pas intéressant
- Ne répond pas

29 - a) Y - a - t - il d'autres thèmes que vous auriez aimé voir aborder pour compléter cette étude ?

OUI NON Ne répond pas

b) Si OUI, indiquez-les :

1
2
3



Merci d'avoir répondu à ce questionnaire.